



FINANCES PUBLIQUES

Le Congo éligible à l'initiative de suspension du service de la dette

En application de la note relative à l'initiative de suspension du service de la dette également approuvée par le G20, le Club de Paris a déclaré la République du Congo éligible à bénéficier de cette résolution qui aidera le pays à

améliorer la transparence et la gestion de la dette. Pour sa part, le gouvernement congolais s'est engagé à consacrer les ressources libérées par cette initiative à l'augmentation des dépenses dédiées à atténuer l'impact

sanitaire, économique et social de la Covid-19. Il a par ailleurs demandé à tous ses autres créanciers officiels bilatéraux un traitement du service de la dette conforme à la fiche agréée. *Page 2*

SÉCURITÉ DES DONNÉES INFORMATIQUES

Les services de « Tech global mondial » sollicités



Le ministre Léon Juste Ibombo en visioconférence/Adiac

Le ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique entend nouer un partenariat avec « Tech global mondial », une entreprise russe en vue d'aider le Congo dans la sécurisation de ses données in-

formatiques. Les solutions recherchées s'inscrivent dans le cadre de la transformation numérique. Elles reposent, selon le ministre Léon Juste Ibombo, sur la protection optimale des données des uti-

lisateurs et des sites gouvernementaux à travers l'installation des équipements de stockage des données disposant d'une capacité capable d'assurer une meilleure traçabilité des données. *Page 3*

LITIGE SPORTIF

Fabrice Ondama rétabli dans ses droits par la Fifa

Statuant sur le litige opposant Fabrice Ondama à l'Athletic Youssoufia Berrechid du Maroc, la Fédération internationale de football association (Fifa) vient de rétablir dans ses droits l'international congolais de 32 ans, obligeant ainsi son club à lui verser 417000

dirhams (plus 25 millions de FCFA) à titre de dommage et intérêt. Au cas de non-paiement dudit montant, précise l'instance suprême du football mondial, le club marocain sera interdit de recrutement pour les trois prochaines « fenêtres » de transfert. *Page 16*



Fabrice Ondama/DR

COVID-19

Près de six mille tests réalisés en trois mois



Dépistage d'un patient au centre de prise en charge de Kintélé/DR

Un bilan provisoire du ministère de la Santé révèle que le Congo a déjà réalisé, à la date du 10 juin, 5678 dépistages du coronavirus en l'espace de trois mois sur l'ensemble du territoire national.

Selon le ministre de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, ce taux de dépistage qui concerne la période du 14 mars au 10 juin a permis à ce jour de détecter 728 cas positifs pour 220 guéris et 24 décès. Grâce à l'acquisition du nouveau matériel, ce dépistage devrait passer à 1800 tests par jour en septembre prochain pour atteindre plus de 4000 tests journaliers à partir du mois d'octobre. *Page 4*

ALERTE COVID-19

En cas d'apparition de symptômes, appelez le 34 34 pour la prise en charge

ÉDITORIAL
Tout faire ...

ÉDITORIAL

Tout faire...

Dans le moment présent où la crise sanitaire provoquée par la Covid-19 sur les cinq continents semble s'apaiser et même si la menace d'une relance de la pandémie demeure forte, l'attention de tous les Etats, de tous les gouvernements se porte à juste titre sur la crise économique que le confinement généralisé, la fermeture des frontières, l'effondrement des échanges commerciaux provoquent partout dans le monde. D'où les plans de relance que les experts préparent pour les gouvernants avec l'espoir de conjurer le pire, le pire c'est-à-dire un effondrement durable de la production et du commerce qui provoquerait une crise mondiale pire que celle de 1929.

Dans ce contexte pour le moins tendu et au-delà du champ économique, il convient en réalité de tout faire pour que les tensions à venir ne provoquent pas une crise sociale que la communauté mondiale dans son ensemble s'avèrerait incapable de combattre. Si, en effet, des actions concrètes et efficaces ne sont pas engagées dès à présent pour protéger les emplois, maintenir le niveau de vie des populations à un niveau acceptable, aider les plus faibles à survivre, l'on peut être certain que le pire sortira de la crise présente. Le pire c'est-à-dire une déstabilisation durable des nations, une montée des extrémismes de toute nature, un affrontement entre pays d'une même zone géographique que la communauté internationale sera incapable de maîtriser. Autrement dit la réédition de ce qui s'est passé au cœur de l'Europe il y a quatre-vingt-dix ans et qui fut à l'origine de la deuxième guerre mondiale que la Terre entière et pas seulement le Vieux continent payèrent au prix fort.

Tout faire pour empêcher les dérives sociales que la crise économique dont nous vivons les premiers instants génèrera inexorablement à plus ou moins brève échéance si la communauté humaine dans son ensemble ne resserre pas ses rangs, ne se mobilise pas, ne fait pas taire ses divergences, tout faire s'impose donc dès aujourd'hui comme une priorité absolue. Le passé qui n'est pas si lointain et que nous ne pouvons pas feindre d'ignorer nous l'a appris, marquant le siècle précédent du sceau le plus sanglant de l'Histoire humaine.

Osons donc regarder la vérité en face tant qu'il en est temps. L'enjeu est vital à tous égards !

Les Dépêches de Brazzaville

DETTE

Le Club de Paris accorde au Congo un allègement de 182 milliards FCFA

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris ont accepté d'accorder à la République du Congo, une suspension du service de la dette pour une durée allant du 1^{er} mai au 31 décembre prochain. Une décision approuvée par le G20, en application de la fiche relative à l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD).

Les ressources libérées par cette initiative seront consacrées à l'augmentation des dépenses dédiées à réduire l'impact sanitaire, économique et social de la crise de Covid-19. Le Congo s'est engagé à demander à tous ses autres créanciers officiels bilatéraux un traitement du service de la dette conforme à la fiche agréée.

Cette initiative contribuera à aider le Congo à améliorer la transparence et la gestion de la dette. « Les créanciers du Club de Paris continueront de se coordonner étroitement avec les autres parties prenantes lors

de la phase de mise en œuvre de cette initiative, en particulier lorsqu'ils envisageront une éventuelle prolongation de la période de suspension », indique le communiqué de presse publié par le Club de Paris.

Signalons qu'à ce jour, trente pays éligibles ont officiellement demandé au Club de Paris de bénéficier de l'application de l'ISSD. Parmi ces pays, douze ont désormais signé un protocole d'accord avec le club. Le montant total des échéances en 2020 ainsi différées atteint environ 1,1 milliard de dollars, auquel s'ajoute le re-

port d'arriérés préexistants.

Fondé en 1956, le Club de Paris est un groupe informel de créanciers publics (parmi lesquels la France, les États-Unis, l'Allemagne, le Japon et la Suisse) dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement des pays endettés. Les membres ayant participé à la réorganisation de la dette de la République du Congo sont les gouvernements de la Belgique, du Brésil, de la Fédération de Russie et de la France.

Lopelle Mboussa Gassia

KOUILOU

Fin de la 9e session ordinaire du conseil départemental

Clôture des travaux de cette session, le président du conseil départemental, Alexandre Mabiala, a signifié que les délibérations qui ont été adoptées ouvriront la voie à la création des conditions meilleures.

L'accès à une meilleure alimentation en énergie pour dynamiser l'activité économique locale et améliorer la vie du monde rural ; un tourisme local suffisamment concurrentiel organisé et bien géré selon les standards internationaux dignes d'une collectivité locale ; une gestion plus soutenue des catastrophes naturelles ou provoquées fondée sur la prévention et la gestion des sinistres dans un cadre bien structuré ; une transition énergétique et écologique responsable et contrôlée, dans le strict respect des équilibres entre les écosystèmes et la biodiversité dans le Kouilou sont les délibérations qui ont été adoptées lors de ce conseil.

Cependant, Alexandre Mabiala a lancé un appel aux participants en vue de mieux lutter contre la pandémie du coronavirus conformément aux orientations du gouvernement de la



Vue des conseillers

République. La covid-19 passera certainement, l'humanité conservera et affirmera davantage son espoir en l'avenir, a-t-il dit. Et de poursuivre que le Kouilou aussi vivra et avancera encore vers l'atteinte de ses objectifs de développement, écartant les excuses d'une approche fataliste de son histoire car la marche collective vers le développement ne s'arrêtera

pas et ne laissera personne au bord de la route. « Puisque la vie continue, après la covid-19, je réitère mon appel sur la nécessité de garantir l'équilibre entre l'impérieux besoin de sauver les vies, en restant intransigeant sur le respect obligatoire des mesures sanitaires de lutte contre la pandémie du coronavirus », a-t-il indiqué.

Séverin Ibara

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaine Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzongi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

CYBERSÉCURITÉ

Le Congo sollicite les services d'une société russe pour sécuriser ses données

Le gouvernement congolais et l'entreprise "Tech global mondial" ont entamé des discussions depuis huit mois autour des technologies numériques. Un nouveau cap du projet vient d'être franchi, ce 10 juin, lors d'un échange entre les deux parties en visioconférence.

Les solutions numériques recherchées par le République du Congo reposent sur la protection optimale des données des utilisateurs et des sites gouvernementaux, l'installation des équipements de stockage des données avec la capacité d'assurer une traçabilité complète de ces données. C'est en marge du sommet Russie-Afrique, à Sotchi, tenu les 23 et 24 octobre derniers, que les autorités congolaises ont sollicité l'expertise russe.

La visioconférence de ce mardi, a précisé le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, Léon Juste Ibombo, vise matérialiser les engagements pris en octobre 2019, à Sotchi. Le projet et ses différentes composantes sont conformes à la stratégie nationale en matière de développement numérique reposant sur trois piliers, à savoir l'e-citoyen, e-gouvernement et e-business.

« Cette initiative s'inscrit dans le cadre du partenariat public-privé. Nous travaillons pour en définir tous les



contours de financements, le transfert de technologies, le renforcement des capacités

des cadres locaux, l'appui à la protection des systèmes d'information. Il nous faut

Léon Juste Ibombo en visioconférence/Adiac non seulement une législation, mais aussi une technologie pour assurer notre

« Cette initiative s'inscrit dans le cadre du partenariat public-privé. Nous travaillons pour en définir tous les contours de financements, le transfert de technologies, le renforcement des capacités des cadres locaux, l'appui à la protection des systèmes d'information. Il nous faut non seulement une législation, mais aussi une technologie pour assurer notre souveraineté numérique et le contrôle de l'infrastructure et la question de la cybersécurité »

souveraineté numérique et le contrôle de l'infrastructure et la question de la cybersécurité », a estimé Léon Juste Ibombo.

Il a aussi ajouté que le projet constitue une étape majeure dans la coopération entre la République du Congo et la Fédération de Russie. Des sociétés sont prêtes, à en croire le ministre, à accompagner le pays à réussir sa transformation digitale. À travers cette coopération, le Congo espère ainsi équiper l'Agence nationale de la sécurité d'information nouvellement créée et renforcer la législation en matière de protection des données informatiques.

L'opérateur "Tech global mondial" avec qui le gouvernement négocie a déjà fait ses preuves dans le domaine de l'hébergement des données et de la cybersécurité depuis de nombreuses années. Son directeur général, Guéorguy Tchepik, compte parmi les acteurs majeurs dans le secteur en s'appuyant sur la puissante technologie de ses nombreux partenaires.

Fiacre Kombo

ENVIRONNEMENT

Le Congo révisé sa stratégie nationale

La réunion de lancement des travaux du comité de révision du plan national d'action pour l'environnement (PNAE) s'est ouverte le 9 juin à Brazzaville, sous les auspices de la ministre du Tourisme et de l'Environnement, Arlette Soudan-Nonault.

Cadre de planification stratégique transversal et intersectoriel, le plan national d'action pour l'environnement (PNAE), donne des orientations nécessaires à l'intégration dans le processus de planification du développement pour assurer sa viabilité et sa durabilité. Le travail réalisé par les sous commissions thématiques est de permettre au Congo de se doter d'un document d'orientation et de planification stratégique à même d'assurer des projections de développement viable et durable à l'horizon 2030.

Le représentant résidant du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) au Congo, Maley Diop, a dans son mot d'usage indiqué que la présente séance se veut inclusive et participative afin de garantir l'appropriation du document soumis à examen par le maximum d'acteurs nationaux. Il y a trois ans, le 20 janvier 2017, le gouvernement congolais et le PNUD procédaient au lancement de l'examen technique du document révisé du PNAE, au regard des engagements internationaux du pays.

Ce plan est constitué de trois volumes. Le premier volume, présente le contexte national, l'état des lieux et le diagnostic ; le deuxième, décrit la stratégie environnementale nationale ; et le troisième volume, présente les



vingt-trois fiches de projet avec plan d'investissement.

L'élaboration du PNAE, approuvé par le gouvernement congolais en 1996, est une expression opérationnelle de la politique environnementale nationale, qui a été l'une des principales exigences du sommet de Rio de 1992.

Maley Diop, a rassuré une fois de plus à la ministre de la disponibilité du PNUD à continuer à l'accompagner dans ses efforts de promotion d'une gestion plus durable de l'environnement au Congo.

Ouvrant l'atelier, la ministre du Tourisme et de l'Environnement a déclaré que la gestion durable de l'environnement est devenue une préoccupation majeure au Congo,

comme en témoigne l'implication personnelle du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, aux grandes rencontres et initiatives internationales sur l'environnement. La plus récente étant la création du Fonds bleu sur le bassin du Congo, illustrant la volonté et l'engagement affichés des plus hautes autorités de la République du Congo.

Un PNAE élaboré conformément aux engagements internationaux Adopté aux fins d'appuyer la mise en œuvre de la loi du 23 avril 1991 relative à la protection de l'environnement, le PNAE a pour objectif global de garantir un environnement sain et un développement durable du pays. Il vise

Lors de la séance de travail (crédit photo/MTE)

notamment à : réduire la dégradation des écosystèmes naturels ; améliorer le cadre de vie ; assurer une utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles ; améliorer l'état sanitaire des populations ; valoriser le patrimoine vert ; réduire la pollution urbaine et marine.

Près de trois décennies après son adoption, il est plus que nécessaire d'actualiser le PNAE en vue de le mettre en cohérence avec les évolutions socioéconomiques du pays et en y intégrant les problématiques environnementales qui ont émergé au cours de ces dernières décennies. La première étape de son actualisation a été amorcée en 2014, par la production d'un

amendement au document. Il est à présent opportun de parachever le processus en vue de l'élaboration d'un PNAE de deuxième génération en vue de son adoption.

L'environnement étant un domaine transversal, la démarche de l'élaboration de ce document hautement stratégique doit être participative et collaborative, a précisé la ministre. En effet, l'adhésion de tous sera déterminante pour la traduction de son contenu en actes. Le PNAE de deuxième génération servira de prisme à travers lequel sera évaluée la durabilité de chaque action et de chaque décision gouvernementale en termes d'investissement et de développement sectoriel et social au Congo. Ce document, a poursuivi Arlette Soudan-Nonault, permettra ainsi l'articulation entre l'environnement et le développement sectoriel par intégration du principe de verdissement économique, de la prise en compte des risques climatiques, de la préservation de la diversité biologique et du respect du genre en amont de la planification des plans de développement sectoriels dans les programmes et activités sectorielles... Il sera élaboré conformément aux engagements internationaux et tiendra compte des défis actuels et des thématiques émergentes.

Bruno Okokana

COVID-19

Le Congo réalise 5678 dépistages en trois mois

A la date du 10 juin, le point épidémiologique du ministère en charge de la Santé sur l'évolution de la pandémie du coronavirus fait état de 5678 dépistages déjà réalisés dans le pays.

Ce taux des cas dépistés de Covid-19 concerne la période du 14 mars au 10 juin, il y a 728 cas positifs, 220 guéris et 24 décès, a expliqué la ministre en charge de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, lors de la présentation des solutions digitales réalisées par les organismes du système des Nations unies au Congo en vue de renforcer la lutte contre la pandémie.

« La première commande du gouvernement constituée de 40.000 tests de dépistage, un million de masques médicalisés, cinq automates de laboratoire ont été réceptionnés le 27 mai. D'autres commandes arriveront au fur et à mesure dans les jours qui viennent », a indiqué Jacqueline Lydia Mikolo.

Elle a souligné que les tests effectués par les enseignants avant la reprise des cours le 2 juin sont considérés comme la première épreuve du processus de dépistage de masse. L'objectif étant d'atteindre 1800 tests par jours entre mai et septembre prochain et plus de 4000 tests par jour à partir d'octobre.



Dépistage d'un patient au centre de prise en charge de Kintélé-DR

Sur la capacité de prise en charge des malades de Covid-19, le Premier ministre, Clément Mouamba, avait signifié le 16 mai que la capacité litrière chiffrée à 490 lits le mois passé, devrait doubler avec la réhabilitation et l'équipement des sites réquisitionnés pour traiter les cas symptomatiques. Visiblement, les efforts

sont consentis dans ce sens notamment à Pointe-Noire où l'Association des opérateurs pétroliers du Congo a réhabilité et équipé le centre de santé intégré à paquet minimum de services élargis Mouissou-Madeleine, ainsi que le bloc opératoire et de réanimation de l'hôpital Adolphe-Cissé.

Les lacunes se résorbent peu à peu

Au début de la pandémie, la prise en charge dans les hôpitaux a connu des balbutiements. La réticence du corps médical a alors été pointée du doigt. Les patients qui venaient dans les structures hospitalières avec d'autres pathologies ne savaient à quel saint se

vouer. A l'instar du Congo, la Covid-19 a révélé les faiblesses des systèmes sanitaires de plusieurs pays à travers le monde. Pour régler la situation, les séminaires de formation sur la gestion de la Covid-19 ont été organisés et des échanges avec les médecins chinois. L'acquisition des équipements se fait sur fonds du gouvernement et des dons des partenaires... Par ailleurs, les sites de pré-tri ont été installés dans les hôpitaux pour distinguer le circuit des patients de Covid-19 à ceux souffrant des maladies ordinaires. Dans la même lancée, le Laboratoire national de santé publique qui était la seule structure à assurer le dépistage, a été renforcé par deux autres laboratoires dont un à Pointe-Noire et l'autre à Brazzaville.

Les cas Covid-19 augmentent, le taux de guérison aussi. Le Comité des experts de gestion de la pandémie insiste sur le fait que le respect des mesures barrières constitue pour l'heure le moyen le plus efficace dans la lutte contre la maladie.

Rominique Makaya

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée du Bassin du Congo

galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE



L'art dans sa Généralité,
de la Tradition
à la Modernité

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

COVID-19

Webb Fontaine Group offre des kits médicaux à la Fondation Congo Assistance

Le directeur général de la société Webb Fontaine Congo, Théophile Munyaruganda a remis le 11 juin, un don de produits de premières nécessités à la Fondation Congo Assistance. Le don a été réceptionné par la secrétaire générale adjointe, Rosalie Biangana Vouka.

Il a été composé de trente mille masques de protection à usage unique, des kits de connexion pour concentrateurs à oxygène, quatre cent cinquante accessoires de concentrateurs à oxygène et bien d'autres.

Les concentrateurs à oxygène sont des appareils qui permettent au personnel soignant d'assister les patients présentant des difficultés respiratoires.

Le don s'inscrivait dans le cadre de l'élan de solidarité dans la lutte contre la pandémie de Covid-19, institué par les autorités congolaises, a expliqué le directeur de la société Webb.

Peu avant la remise symbolique d'un échantillon de masques de protection, Théophile Munyaruganda a indi-



Théophile Munyaruganda remet un échantillon de don (Adiac)

qué que le geste est une aide au personnel de santé ainsi qu'aux citoyens vulnérables

en vue d'enrayer la pandémie. Rosalie Biangana Vouka a, pour sa part, assuré la socié-

té que le matériel remis à la Fondation ne sera pas gardé mais plutôt redistribué au mi-

« La Fondation est dans une immense joie de vous recevoir parce que vous êtes notre partenaire, étant donné que nous avons signé une convention depuis le 3 février de l'année en cours. Cette convention prévoit que la société apporte à la Fondation son apport dans le domaine social, de l'éducation ainsi que de la santé »

nistère de la Santé ou aux différents services de santé.

Elle a, par ailleurs, rappelé à cette occasion les missions de la Fondation Congo Assistance qui s'appuient sur l'apport des partenaires conformément à son article et ses statuts. L'article, poursuit-elle, stipule que la Fondation peut établir des relations de partenariat avec des organismes publics ou privés. « La Fondation est dans une immense joie de vous recevoir parce que vous êtes notre partenaire, étant donné que nous avons signé une convention depuis le 3 février de l'année en cours. Cette convention prévoit que la société apporte à la Fondation son apport dans le domaine social, de l'éducation ainsi que de la santé ».

Lydie Gisèle Oko

ADVANTAGE PROPERTY MANAGEMENT

Société à Responsabilité Limitée
En sigle : APM

Capital : 1.500.000 de francs CFA

Siège social : n° 163 Avenue Stéphane TCHITCHELLE,
Centre-ville, Pointe-Noire
République du Congo
R.C.C.M.: CG/PNR/15 B 527.

Aux termes du procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ADVANTAGE PROPERTY MANAGEMENT, tenue en date du 2 juin 2020, dûment enregistré le 03 juin 2020 à l'EDT Pointe-Noire Centre, sous le numéro 2829, folio 103/11 ;

Il a été décidé par les associés de la radiation suivie de la liquidation de la société ADVANTAGE PROPERTY MANAGEMENT.

Le dépôt légal du Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire, objet des présentes a été fait au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 03 juin 2020 et enregistré sous le numéro 20 DA 268.

Pour avis,

Le Cabinet d'Avocats GOMES.

Les Ponténégrins craignent un autre confinement

Le Congo a dépassé la barre des 700 cas de sujets atteints du coronavirus, le tableau épidémiologique ne fait que sombrer et la peur du reconfinement hante les habitants de la ville océane.



Les autorités congolaises avaient imposé dans le pays des mesures strictes dès l'apparition début mars des premiers cas de covid-19 en provenance d'Europe où la pandémie sévissait déjà, en instaurant le confinement à domicile. Ces mesures drastiques marquées par la restriction des déplacements et le port obligatoire du masque ont été soutenues par des contrôles policiers. Ce qui a contribué à limiter la contagion de la maladie dans le pays.

En effet, pour permettre aux sociétés de relancer leurs activités, les autorités ont décidé d'assouplir ces mesures mises en place,

tout en mettant la population en garde contre un rebond de la pandémie.

Malheureusement, cette situation a eu des conséquences sur l'économie nationale

Aujourd'hui, la République du Congo a dépassé la barre de sept cents cas de sujets contaminés au coronavirus, le tableau épidémiologique ne fait que sombrer et la crainte d'un nouveau confinement est dans l'esprit des Ponténégrins. « Cette situation découle d'un relâchement et, surtout, du non-respect des mesures sanitaires édictées. À cette allure,

Une foule au marché des pêcheurs Adiac j'ai peur qu'on reparte en confinement », a dit Habib Mbanza, un père de famille interrogé à ce sujet.

Dans les marchés domaniaux par exemple, les règles d'hygiène et de distanciation physique ne sont pas respectées. Les vendeurs et les consommateurs ont du mal à s'adapter aux restrictions. Notons que dans ces marchés, de nombreux vendeurs ne portent ni gants ni masques. « Sans la discipline des vendeurs et des clients, les marchés domaniaux pourront être des foyers de la maladie », a dit un consommateur.

Hugues Prosper Mabonzo

COVID-19

La Jeunesse de l'UA alerte sur la révision des programmes de relance économique

Le président de l'ONG Univers des Jeunes, Maxence Ondongo, a proposé le 9 juin à Brazzaville, sur vidéo conférence, aux présidents des Etats de l'Union africaine (UA) la rectification des programmes et plans de relance de leurs économies pour appuyer les initiatives entrepreneuriales juvéniles après la Covid-19.

Le dialogue politique virtuel de haut-niveau auquel est intervenu le président de cette organisation avait pour thème : « Covid-19 en Afrique : une conversation avec les jeunes pour mieux reconstruire avec eux ».

Le président de l'organisation non gouvernementale a adhéré aux recommandations de la conférence qui sollicite aux Etats de l'UA de : renforcer les programmes d'aides, d'entreprenariats, la digitalisation des métiers de base dont l'agriculture, l'accélération du processus de diversification des économies, l'intégration effective des sous régions africaines et la reconstitution d'un fonds de jeunesse pour chaque pays.

« Je lance un appel aux investisseurs étrangers d'alléger leurs conditionnalités d'éligibilités aux fonds destinés aux



Maxence Ondongo, intervenant lors de la vidéoconférence Adiac

jeunes des pays africains. Par ailleurs, le Congo doit compter sur l'engagement de sa jeunesse : très patriotique et beaucoup citoyen. Notre pays veut reconstruire son économie avec la jeunesse. Tous les métiers de base doivent

s'arrimer aux exigences pour l'employabilité des jeunes », a indiqué Maxence Ondongo.

Ce dernier a également loué l'intervention de certains patriotes suite à leurs interventions visant à contrer la propagation de la pandémie de la Covid-19 dans

les différentes villes du Congo. La rencontre virtuelle envisageait, entre autres : d'échanger sur les préoccupations des jeunes femmes et hommes ainsi que sur les opportunités qui s'offrent à eux pendant cette crise de la Covid-19. Elle a abordé aussi les approches et stratégies visant à intégrer les impératifs d'autonomisation des jeunes le processus de reconstruction des économies africaines plus solides.

Les échanges ont intéressé les jeunes, femmes et hommes, des cinq sous régions de la commission économique pour l'Afrique (CEA), les ministres de la Jeunesse, des décideurs politiques, les membres de la société civile et les journalistes.

L'Afrique enregistre 72.336 cas et 2.475 décès selon l'université Johns Hopkins. Les enfants de moins de 18 ans, peu tou-

chés par cette épidémie, représentent 47% de la population.

Selon le rapport de la commission économique pour l'Afrique (CEA) intitulé : « La Covid-19 en Afrique : sauver des vies et l'économie ». La pandémie pourrait pousser jusqu'à vingt-neuf millions de personnes dans l'extrême pauvreté et dix-neuf millions d'emplois pourraient être perdus. La pandémie continue d'avoir un impact sur les économies en difficulté du continent dont la croissance ralentira de 3,2 % à 1,8 % dans le meilleur des cas, plongeant près de vingt-sept millions de personnes dans l'extrême pauvreté.

Le dialogue politique virtuel de haut-niveau a été encouragé par deux commissions s'occupant des questions de jeunesse : une est de l'Union africaine et l'autre des Nations unies.

Fortuné Ibara

L'UA s'inquiète des approches unilatérales adoptées par certains pays

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) s'est déclaré préoccupé par la multiplication des approches unilatérales promouvant des politiques isolationnistes et protectionnistes, qui sapent les valeurs de paix et de vivre-ensemble du continent.

Au cours d'une récente réunion sur l'impact de covid-19 sur la cohabitation pacifique en Afrique, le Conseil a appelé l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à soutenir - par le biais du CDC Afrique - les efforts déployés par le continent pour limiter l'impact de cette tendance, ainsi qu'à faciliter l'accès de l'Afrique aux fournitures médicales nécessaires à la lutte contre la covid-19, selon une déclaration publiée mercredi par l'UA.

Le Conseil s'est, par ailleurs, déclaré profondément préoccupé par la propagation incessante de « fausses informations sur la pandémie de covid-19 ». Il a en outre déploré

« l'exploitation de la crise de covid-19 par des cybercriminels qui lancent des attaques contre les systèmes informatiques critiques des hôpitaux, ce qui nuit gravement aux efforts déployés par les Etats membres pour éradiquer la pandémie, et contribue à inciter à la violence contre certaines couches vulnérables de la société, ou à les recruter dans des groupes criminels et terroristes ».

Le Conseil a, en conséquence, exhorté les Etats membres de l'UA à continuer à sensibiliser le public à la pandémie de covid-19, et à encourager leur population à se fier uniquement aux informations of-

ficielles diffusées par les autorités sanitaires nationales, par le CDC Afrique et par l'OMS sur toutes les questions relatives à la pandémie. Il a également exhorté les Etats membres à prendre les mesures nécessaires pour empêcher la diffusion de fausses informations relatives à la covid-19 sur les réseaux sociaux, afin d'empêcher la peur et la panique de se propager au sein de la population.

Le Conseil a, par ailleurs, souligné qu'il était crucial de renforcer l'engagement de l'Afrique à parler d'une seule voix pour défendre et promouvoir les positions et intérêts communs du continent.

Le nombre de cas confirmés en Afrique jugé supérieur à 196.524

Le nombre de cas confirmés de covid-19 à travers le continent africain est supérieur à 196.524, ont déclaré mercredi les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique).

Dans sa dernière mise à jour, le CDC Afrique a indiqué que le nombre de décès dus à la pandémie est passé à 5341.

L'agence continentale de contrôle et de prévention des maladies, qui a noté que le virus s'était propagé dans cinquante-quatre pays africains, a déclaré que quelque 86.068 personnes infectées par la covid-19 ont guéri en Afrique jusqu'à présent.

Parmi les pays africains fortement touchés par la propagation rapide

de covid-19 sur le continent africain, il convient de citer l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Egypte et le Nigeria.

Le CDC Afrique a également déclaré que la région du Maghreb est la plus touchée du continent, tant en termes de cas positifs de covid-19 que de nombre de décès.

NIGERIA

Des dizaines de combattants de Boko Haram tués dans des frappes aériennes

Des dizaines de membres présumés du groupe terroriste nigérian Boko Haram ont été tués et leurs repaires détruits par des frappes aériennes menées mercredi dans la forêt de Sambisa (nord-est), a annoncé le général John Enenche, porte-parole de l'armée.

Dans un communiqué parvenu jeudi à Xinhua, il a précisé qu'un lieu de réunion de ces combattants et plusieurs autres

structures, situées dans la zone de Kacha Korle, avaient été complètement détruits lors du raid aérien. La forêt de Sambisa est connue pour constituer le plus grand camp d'entraînement de Boko Haram dans le nord-est du Nigeria.

Le général Enenche a indiqué que les passages successifs des avions militaires avaient entraîné la destruction de certaines structures et la mort de di-

zaines de terroristes présumés. Depuis 2009, Boko Haram tente d'établir un Etat islamique dans le nord-est du Nigeria, étendant ses attaques aux pays de la région du bassin du lac Tchad. Ce groupe fait peser d'énormes défis sécuritaires, humanitaires et de gouvernance dans cette région, notamment au Nigeria, au Tchad, au Cameroun, au Bénin et au Niger, selon les Nations Unies.

Xinhua

GABON

Franck Emmanuel Issoze Ngondet s'est éteint

L'ancien Premier ministre gabonais, Franck Emmanuel Issoze Ngondet, a rendu l'âme, le 11 juin à Libreville à l'âge de 59 ans, des suites d'une crise d'asthme.

Hospitalisé le 21 mai dernier dans une clinique de Libreville, pour des complications liées à une crise d'asthme, l'ancien Premier ministre est décédé dans la nuit du 10 au 11 juin, après avoir été placé en soins intensifs. « Il fut un grand serviteur de l'Etat, qui aura consacré sa vie au Gabon et aux Gabonais. M. Emmanuel Issoze Ngondet s'en est allé ce jour, trop tôt. C'est une perte immense pour notre pays. Je garde à l'esprit le souvenir d'un ami fidèle et loyal. Puisse-t-il reposer en paix », a témoigné dans un tweet le président gabonais Ali Bongo Ondimba.

Ancien ministre, puis Premier ministre d'Ali Bongo Ondimba (septembre 2016 à janvier 2019), Franck Emmanuel Issoze Ngondet était l'un des piliers du pouvoir en place. « Tristesse immense d'apprendre le départ sans retour de notre aîné, Emmanuel Issoze Ngondet, ancienne étoile qui laisse une trace indélébile par son parcours. Un homme d'Etat au sens élevé du sacerdoce pour la République », a également réagi dans un tweet le ministre des Affaires étrangères, Alain Claude Bilié By Nzé.

Son ancien rival et ancien vice-Premier ministre, Bruno Ben Moubamba a salué la mémoire d'un « adversaire mais avant tout un grand serviteur de l'Etat en des temps difficiles ».

Au pouvoir depuis 1968, le Parti démocratique gabonais (PDG) est en deuil. Le prédécesseur de Julien Nkoghe Bekale a occupé le fauteuil de la primature gabonaise durant 27 mois. Il a notamment géré la crise liée à la santé d'Ali Bongo, victime d'un AVC en Arabie Saoudite le 24 octobre 2018 et le report historique des législatives de 2018.

Né le 2 avril 1961 à Makokou (Ogooué-Ivindo), Franck Emma-

nuel Issoze Ngondet a servi dans plusieurs gouvernements d'Ali Bongo avant de se voir confier les clés de la primature après la réélection d'Ali Bongo, le 28 septembre 2016. Il a été le tout Premier ministre dont la Cour constitutionnelle a ordonné la démission pour n'avoir pas pu organiser des législatives dans les délais légaux. Il sera tout de même maintenu à son poste par Ali Bongo dans l'incompréhension générale avant d'être remplacé par Julien Nkoghe Bekale le 12 janvier 2019.

Ce diplomate formé à l'Ecole nationale d'administration a débuté sa carrière comme conseiller au sein du ministère des Affaires étrangères qu'occupait à l'époque Ali Bongo Ondimba. Il a ensuite occupé des postes au Cameroun, en Grande-Bretagne, au Canada et en Allemagne, avant d'être nommé ambassadeur en Corée du Sud, en Ethiopie (auprès de l'Union africaine), puis à New York (auprès des Nations unies). Après un court passage comme ministre de l'Energie, début 2009, c'est à la tribune de l'ONU, en tant qu'ambassadeur, qu'il a défendu la première élection d'Ali Bongo Ondimba, contestée par André Mba Obame.

Rappelé à Libreville en 2011, ce technocrate devenu politique ne quittera alors plus le gouvernement pendant près d'une décennie, devenant l'un des grands compagnons de route d'Ali Bongo Ondimba, occupant plusieurs ministères clés : relations avec le Parlement, Budget, Fonction publique, puis Affaires étrangères.

En conflit avec le directeur de cabinet du président, Brice Laccruche Alihanga, l'ex-Premier ministre avait refusé le poste de médiateur de la République (poste toujours vacant) et préféré se contenter de son siège de député de Makokou.

Josiane Mambou Loukoula

GUERRE ÉCONOMIQUE

Pékin lance un plan d'investissement de 500 milliards d'euros

La Chine ne compte pas fixer d'objectif de croissance cette année, a annoncé le Premier ministre Li Keqiang. Un bouleversement inédit pour le géant asiatique, fragilisé par la Covid-19.

Si Pékin estime avoir gagné la guerre sanitaire contre la Covid-19, la guerre économique n'est pas achevée. Ce qui oblige la Chine à ne pas fixer d'objectif de croissance pour 2020, une première. Le pays est le premier touché par la pandémie sanitaire, il est aussi le premier à juguler l'épidémie sur son territoire, mais les conséquences sur son économie restent imprévisibles.

A l'ouverture de la session du Parlement, le Premier ministre chinois Li Keqiang a renoncé cette année à fixer un objectif de croissance, rompant avec une vieille tradition communiste. En raison de la pandémie de Covid-19 qui paralyse la planète et plombe l'économie mondiale, «notre pays sera confronté à certains facteurs qui sont difficiles à prévoir», a déclaré Li Keqiang dans son discours d'ouverture de la session parlementaire. Pour la première fois de son histoire, l'économie chinoise a décroché au premier trimestre (-6,8%). En cause, le coronavirus, qui a mis à l'arrêt l'activité du pays. La croissance était déjà tombée à 6,1% en 2019. C'est sa pire performance en 30 ans, au moment où la guerre commerciale avec les Etats-Unis s'intensifiait.

Pékin va par ailleurs laisser filer son déficit à 3,6% du PIB cette année



(contre 2,8% en 2019) mettant ainsi un frein à sa politique de désendettement pour soutenir une économie en souffrance. Le déficit augmentera ainsi de 1000 milliards de yuans, soit 128 milliards d'euros, par rapport à 2019, a indiqué Li

Keqiang. Pékin n'a pas connu d'excédent budgétaire depuis 2007. Le Global Times, un quotidien proche du pouvoir, a évoqué un déficit pouvant atteindre 8% du PIB. « Si la situation (économique) est vraiment très mauvaise, la

Chine pourrait augmenter davantage son déficit budgétaire», a estimé Tommie Xie, analyste à la banque OCBC.

Le Premier ministre chinois a également annoncé l'émission de «Corona bonds», un emprunt d'Etat de

1000 milliards de yuans en réponse à la Covid-19. Avec un déficit supplémentaire de 1000 milliards, ces 2000 milliards de yuans au total (250 milliards d'euros) permettront de soutenir l'emploi et seront intégralement destinés aux collectivités locales. Le taux de chômage a atteint 6%.

La Chine entend aussi rééquilibrer son économie vers la consommation intérieure, au moment où la Covid-19 paralyse ses partenaires commerciaux, l'Union européenne et les Etats-Unis, et pénalise les exportations, un secteur clé pour le géant asiatique. Pour y parvenir, la Chine va lancer un vaste plan d'investissement d'un montant de 3750 de yuans (481 milliards d'euros) pour financer les infrastructures et par ricochet la consommation. Des investissements qui seront destinés au déploiement de la technologie 5G, appelée à révolutionner les communications, et à généraliser les véhicules à énergies nouvelles, a poursuivi le Premier ministre. La Chine avait déjà annoncé en mars dernier la prolongation pour deux ans de l'exemption de taxes à l'achat de véhicules propres, pour relancer un secteur automobile qui emploie 5,5 millions de personnes.

Noël Ndong

« Si la situation (économique) est vraiment très mauvaise, la Chine pourrait augmenter davantage son déficit budgétaire »

HARIOM TRAVELS
Agence de Voyage & Tourisme

Visitez
les pays de vos Rêves avec nous

Billet + Hôtel + Loisirs
nous faisons de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire (Rép. du Congo) + (242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09 salespnr@hariomtravels.net
Brazzaville (Rép. du Congo) + (242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50 salesbzbv@hariomtravels.net
www.hariomtravels.net

BUROTEC
Un fournisseur unique pour votre bureau

hp
lenovo
ASUS APC acer
Canon
DELL

Agence Pointe-Noire
98, Bld Charles de Gaulle - B.P. 828
Pointe-Noire - République du Congo
Tél. : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04
contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

Agence Brazzaville
Rond point de la gare, immeuble Airtel, Centre-Ville
Brazzaville - République du Congo
Tél. : 05 537 14 71 / 05 537 14 75
contactbzbv@burotec.biz / salesbzbv@burotec.biz

www.burotec.biz

COVID-19

Les associations de la diaspora organisent une visioconférence sur « solidarité et citoyenneté »

Profitant de la fête de la « Réconciliation nationale » célébrée le 10 juin au Congo, les jeunes de la diaspora réunis au sein de l'ONG Univers des jeunes, que préside Maxence Ondongo, ont organisé une Visioconférence sur la solidarité et la citoyenneté en vue de lutter contre la Covid-19.

Plusieurs responsables des associations, les leaders d'opinion, les jeunes leaders de la diaspora, les entrepreneurs ont été au rendez-vous de cette visioconférence qui a porté sur l'engagement exemplaire de la jeunesse congolaise dans la lutte contre le coronavirus. En effet, face à la propagation de cette pandémie, les jeunes congolais locaux et de la diaspora ont lancé la plupart des initiatives volontaires visant à sensibiliser et à aider la population à respecter les mesures barrières, et à assurer bénévolement un appui aux hôpitaux et au secteur de la santé. Au cours de cette visioconférence, des jeunes ont fait savoir qu'il existe de nombreux exemples de participation des jeunes au volontariat face à la Covid-19, au niveau national. Ils ont cité à ce sujet le lancement d'initiatives et de campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux. Certains jeunes ont même créé des pages de sensibilisation au virus et des moyens de le prévenir.

Maxence Ondongo de l'Univers des jeunes et de la JCI a piloté le projet « Je sauve des vies », débuté par la désinfection du centre psychiatrique du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHU-B) couplée à la remise des kits sanitaires. Il a encouragé les jeunes à entreprendre pour une

autonomie financière et s'ériger en force de proposition.

Association Yali Congo quant à elle, a lancé une campagne de sensibilisation à la Covid-19 avec une collecte de 1 300 Euros pour une action solidaire en vue de partager des vivres dans les quartiers de Mayanga à Madibou dans le huitième arrondissement et Simba pelle (Petit-chose) à Talangaï, dans le sixième arrondissement de Brazzaville.

Florian Koulimaya avec l'association des Jeunes cadres a contribué à la promotion des jeunes ayant des projets et solutions novatrices contre la Covid-19. Alors que Noël Karl Lebondzo a relevé à cet effet que les jeunes de la diaspora ont réalisé des vidéos et audio de sensibilisation en langues locales à l'endroit de la population de la Lekoumou pour l'observation de la quarantaine des personnes venant de la ville au moment du confinement.

Le collectif de la diaspora pour le Congo (CDC), initié par Milyo Milongo domicilié en France et coordonné à Brazzaville par Mylhand Sledge, a mis en place une cagnotte qui a recueilli une de 820.000 FCFA pour venir en aide aux personnes démunies pendant cette période de Covid-19. Cette somme a permis d'acheter des vivres qui ont été partagés à



Sangolo, OMS et Simba pelle en date du 31 mai.

Emamsy Mbossa, membre du Emergency plan response et co-fondateur de African Youth architects œuvrant dans la promotion de l'éducation, ont lancé une collecte de fonds pour assister les

personnes nécessiteuses affectées par la Covid-19 pour apporter une réponse sur le continent.

Des propositions

Quelques propositions ont été faites suite à la rencontre. Il s'agit notamment de : travailler en synergie via un cadre défini pour

mener des actions significatives pour le Congo. A cet effet, Me Welcome Nzaba en a appelé à plus d'implication de la diaspora. Kamou Kaya, quant à lui, pense qu'il est nécessaire de définir une vision commune du Congo qu'ils veulent pour aller de l'avant. Splendide Lendongo, entrepreneuse, a pour sa part, relevé la nécessité de penser aux actions à initier pour l'après Covid-19 afin de relever l'économie congolaise et promouvoir la culture de soutien mutuel.

Clôre Vanessa Metou, membre du conseil consultatif de la jeunesse de l'Union africaine? a salué le dynamisme des jeunes à travers le continent face à la Covid-19, et a congratulé l'engagement et les initiatives des jeunes congolais. Il les a invités à se réinventer et à repenser leurs actions, car cette pandémie a montré certaines limites. Pour le monde de demain, il va falloir se réaligner et changer des modes de fonctionnement, système managérial et améliorer le leadership.

Clôturant la visioconférence, Noël Karl Lebondzo a salué la participation de tous et leurs riches contributions, mettant en lumière la solidarité citoyenne observée par la jeunesse congolaise face à la Covid-19.

Bruno Okokana

Études Diplomatiques & Stratégiques | INSEEC U.

Organisme doté du statut consultatif auprès
du Conseil Economique et Social des Nations Unies

Le Centre d'Études Diplomatiques et Stratégiques propose à l'adresse des diplomates et cadres dirigeants des programmes diplômants sanctionnés par un Executive Postgraduate

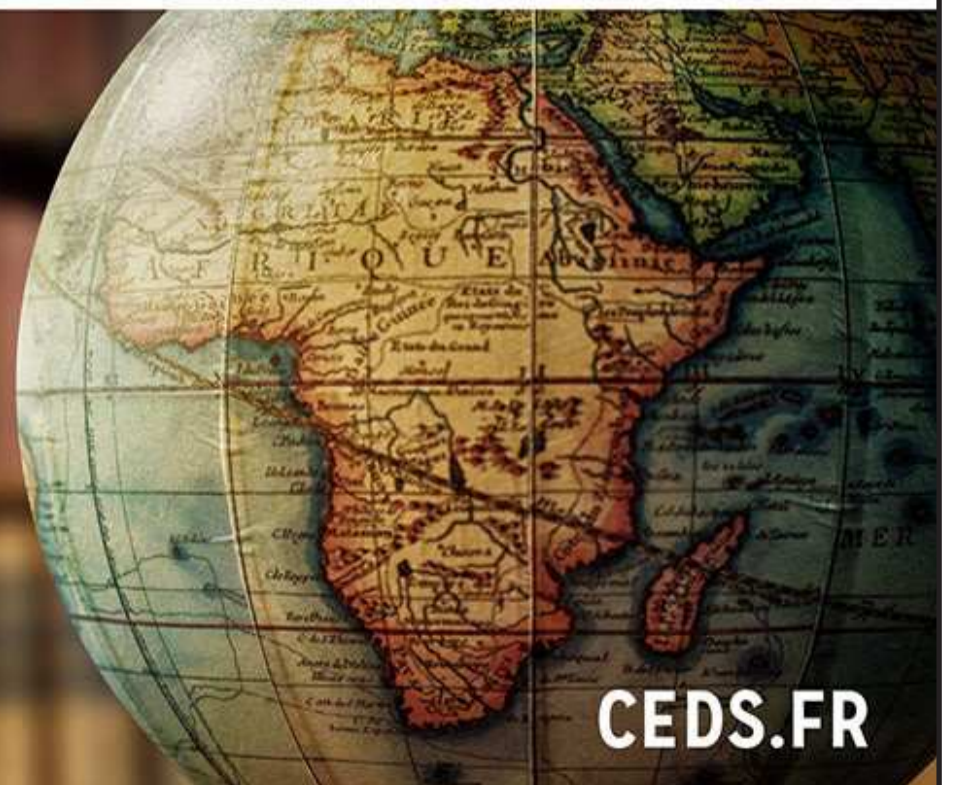
NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Ph.D in International Business & Diplomacy

DBA in Business Diplomacy
DBA in Strategy & International Security

Cycle MASTER : 5 spécialités
> Résolution de Conflits & Médiation
> International Business & Diplomacy
> Diplomatie & Relations Internationales
> Études Stratégiques & Politique de Défense
> Management des Affaires Publiques Internationales



RENSEIGNEMENTS & ADMISSIONS : contact@ceds.fr / 01 53 92 03 34 / 10 rue Sextius Michel 75015 PARIS

APPEL À CANDIDATURES

L'ACF vient à la rescousse des artistes africains

Le Fonds africain pour la culture (ACF) lance le Fonds de solidarité pour les artistes et les organisations culturelles en Afrique afin de soutenir les artistes et acteurs culturels africains dont les activités ont été affectées négativement par la crise de la Covid 19.

Le premier lot d'appels à projets concerne en premier lieu les artistes. Il se clôturera le 30 juin 2020 à minuit GMT. Un deuxième lot sera lancé en juin - juillet 2020 pour les organisations culturelles.

Ce Fonds appuie les activités et projets de création, de production et de diffusion d'œuvres et de renforcement des capacités dans les domaines des arts de la scène (musique, danse et théâtre) et des arts visuels (arts plastiques traditionnels, photographie, art numérique, design, mode, arts décoratifs ainsi que toutes activités de pré-production, de production, de postproduction, de diffusion et de distribution entrant dans les disciplines cinématographiques et audiovisuelles) car, la majorité des centres de création, de production et de diffusion dans de nombreux pays africains sont fermés et les artistes sont désœuvrés, sans perspectives ; beaucoup d'entre eux vivent entre désespoir et désarroi.

Les volontaires sont invités à soumettre leurs candidatures en ligne via le lien suivant : <https://www.african-culturefund.net/formulaire-de-candidature-appel-a-projets-acf/>. Les

demandes peuvent être soumises en anglais ou en français. Les résultats seront diffusés sur le site web et les réseaux sociaux du Fonds Africain pour la Culture (Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram). Le comité de sélection évaluera les candidatures en fonction de quatre critères, à savoir : L'originalité (innovation, créativité du projet ou du concept) ; la qualité technique du dossier ; la qualité financière du projet et la pertinence au contexte africain ou régional actuel et/ou à la situation de la Covid-19 (situation de vulnérabilité de l'artiste par rapport à la Covid-19).

Conditions générales d'éligibilité des demandes de financement

Pour être éligibles, les candidats doivent remplir les conditions suivantes : Être artiste ayant au moins cinq ans d'expérience, exerçant et résidant en Afrique, le candidat doit posséder une carte d'artiste ou un document équivalent (fournir la copie de la carte ou du document) ; il doit fournir un document retraçant sa biographie, son parcours artistique, sa démarche artistique et un aperçu de ses œuvres artistiques

(3 pages maximum) ; l'artiste doit démontrer une situation de vulnérabilité (ou un manque à gagner) née de la crise sanitaire du Covid-19 ; il doit présenter un projet de demande d'aide à la subsistance (bourse alimentaire, bourse sanitaire ou bourse professionnelle) ou un projet d'aide à la création et fournir une lettre de recommandation d'au moins une personne de référence reconnue dans la discipline qu'il exerce (signalant la nécessité et l'urgence de vous accompagner).

Signalons que les projets approuvés seront financés en deux versements : 50 % de la subvention, lors de la signature du contrat (préfinancement) et 50 % de la subvention, à mi-parcours et sur présentation et approbation des rapports narratifs et financiers intermédiaires.

La signature des contrats interviendra à partir du 15 août 2020. Le financement couvre une période comprise entre 4 mois minimum et 6 mois maximum, le budget à accorder par le Fonds Africain pour la Culture (l'ACF) par artiste est de 2 000 (Deux mille) Dollars US.

Rosalie Bindika

MUSIQUE

« Queen » le nouveau single de Sista Clarisse

En prélude de son prochain album « Call me Mampila », dont la sortie est prévue pour octobre prochain, l'artiste musicienne Sista Clarisse, lance son nouveau single « Queen » aux influences Afro-pop, à partir de ce 13 juin en téléchargement et le 20 juin en version vidéo.



Ce nouveau single « Queen » intervient cinq ans après son troisième album solo « Beno kuisa », inspiré par son Congo natal. « Queen », est un titre chanté en anglais, qui dégage un sens aigu de la couleur harmonique et de la mélodie, s'appuyant sur un groove aux sonorités pop, rock et soul. Queen met à l'honneur les femmes, particulièrement les femmes africaines et afro-descendantes. Une incitation à l'acceptation de soi, à ce que ces dernières soient exemplaires dans tous les domaines, s'affirment dans les sociétés dans lesquelles elles vivent et suscitent le respect, afin d'être considérées et traitées comme des reines.

Julie Clarisse, native du Congo-Brazzaville, est arrivée en France (Château-Thierry) lors de sa neuvième année, au début des années quatre-vingt-dix dans la capitale pour y poursuivre ses études universitaires. C'est l'effervescence des Sound-systems. La découverte du reggae à travers Peter Tosh, puis le ragga avec Saï Saï et Puppa Leslie sur radio Nova, va changer l'histoire de la jeune provinciale. Julie Clarisse Miete, intègre la scène ragga parisienne et se révèle rapidement dans un nouveau courant musical : le raggamuffin. Elle devient par la suite Sista Clarisse.

Dans un univers plein de testostérone, cette jeune femme, humaniste et entière, de par sa singularité vocale et son énergie débordante, parvient avec aisance à soulever aussi bien les foules dans les soirées Dancehall, qu'à toucher le public avec des thèmes très intimes. Ce qui l'amènera à partager l'affiche avec des artistes tels que : Lord Kossity, Nuttea, Puppa Leslie, Frédérique Galliano, les African Divas, Patrice, U Roy, etc., aux quatre coins de l'hexagone, comme à l'étranger (Allemagne, Belgique, Espagne, Sénégal, etc.).

Sista Clarisse et sa discographie


Femme authentique, en quête perpétuelle de nouvelles expérimentations, Sista Clarisse n'hésite pas à se mettre en danger en participant ou en collaborant aux projets artistiques divers et variés. Elle passe allègrement avec une certaine grâce du reggae au hip hop (Ras Muffet, Zulan O'Brian, Diable Rouge, etc.), de la soul au jazz (Rido Bayonne), de la pop à la musique africaine (OL, Nzongo Soul, Vital Samba, Mel Malonga, etc.). De ses collaborations avec le jazzman Rido Bayonne et l'artiste pop OL va éclore Fleur sauvage, un fruit mûr, un album qui est l'expression d'un certain épanouissement tant musical que vocal.


Puisant dans une voix cristalline dégageant à la fois force et fragilité, Sista Clarisse, par une combinaison d'une rare intensité, entre la magie de l'inspiration et une introspection personnelle, se réinvente et surprend le public à chaque nouvelle création, avec son style musical hybride. Une alchimie riche, aux sonorités d'influences multiples.

Survoltée sur scène, n'aspirant qu'à faire partager sa poésie et ses émotions, Sista Clarisse est en mouvement permanent, dû à la recherche de l'instant magique. C'est forte de toutes ces énergies et nourrie par tant d'années d'expérience musicale, de travail et de persévérance, que Sista Clarisse, auteur-compositeur-interprète, productrice, etc., revient avec le single « Queen » qui préfigure la sortie prochaine de son nouvel album « Call me Mampila ».


Outre le single Queen dont la sortie officielle est prévue pour le 13 juin, Clarisse Sista, a déjà lancé des albums et chansons suivants

Bruno Okokana





CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE



Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

✉ fondationmarcelgotene@gmail.com
🌐 www.fondationgotene.com

ASSEMBLÉE NATIONALE

Sessanga sollicite la dissolution du CNSA

Le député national a introduit une proposition de loi au bureau de la Chambre basse du Parlement dans laquelle il relève le non-fondé de cette institution d'appui à la démocratie jugée, de surcroît, budgétivore, en ce moment où les institutions politiques légalement établies fonctionnent déjà dans le pays depuis près de deux ans déjà.

Le député national Delly Sessanga Ipungu a proposé la dissolution du Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral (CNSA). C'était dans une proposition de loi déposée, le 8 juin, au bureau de l'Assemblée nationale (AN). « J'ai introduit ce jour la proposition de loi pour dissoudre le CNSA. Une institution qui n'a plus sa raison d'être et coûte inutilement au contribuable. La réduction du train de vie de l'Etat c'est aussi la rationalisation de sa gestion », a expliqué l'élu de Luiza dans son compte twitter.

Motivant sa démarche, l'initiateur de cette proposition de loi retrace l'historique ainsi que les circonstances qui ont conduit à la conception et la mise en place de cette institution d'appui à la

démocratie qui, selon lui, était conjoncturelle. « Aujourd'hui, avec la mise en place des institutions légitimement établies, le CNSA n'a plus sa raison d'être. Plus, son abrogation fera que l'État congolais

« Aujourd'hui, avec la mise en place des institutions légitimement établies, le CNSA n'a plus sa raison d'être. Plus, son abrogation fera que l'État congolais fasse des économies supplémentaires, en ce moment où la récession touche toutes les économies du monde »,

laisse des économies supplémentaires, en ce moment où la récession touche toutes les économies du monde », a soutenu Delly Sessanga.

Dans cette loi-organique proposée à l'AN, le député Sessanga estime que dans le cadre de la réduction du train de vie de l'État et de la rationalisation du fonctionnement de l'État, la dissolution et la liquidation des structures devenues obsolètes doivent être la règle. « Budgétisé à un milliard de francs congolais en 2020, l'institution que dirige Joseph Olingankoy a déjà consommé plus de deux milliards rien qu'au premier semestre. Ainsi donc, le besoin ayant été satisfait avec l'organisation des élections générales, il est honnête et impérieux que la loi 018/023



Le député Dely Sessanga DR

du 18 octobre instituant la mise en place et le fonctionnement du CNSA soit abrogée », a soutenu le leader de Envol. Le CNSA, rappelle-t-on, a été mis en place à l'issue de l'accord de la Saint-Sylvestre à l'issue des travaux te-

nus au centre interdiocésain, à la suite de la non-organisation des élections générales prévues pour 2016, et ayant consacré une transition de deux ans à partir de cette année-là.

Lucien Dianzenza

MALVERSATIONS FINANCIÈRES

Le CNSA rejette les accusations de l'Odép

Le Conseil national de suivi de l'accord de la Saint-Sylvestre et du processus électoral (CNSA) se veut rassurant quant à la traçabilité de ses dépenses.

Le (CNSA) a rejeté, le 10 juin, les allégations de malversations financières dont elle a fait l'objet. Au cours d'une conférence de presse organisée tard dans la soirée, le rapporteur du CNSA, Valentin Vangi Ndungi, a assuré que toutes les dépenses effectuées étaient justifiées et leur traçabilité ne faisait aucun défaut.

Valentin Vangi a indiqué que contrairement aux autres institutions qui reçoivent une partie de leur dotation en numéraires, les frais de fonctionnement du CNSA sont payés par voie bancaire. A cet effet, a-t-il précisé, la gestion des frais de fonctionnement de son institution a fait l'objet de deux contrôles de reddition de comptes dont les rapports sont disponibles

au bureau du CNSA. Cette réaction fait suite au rapport publié quelques heures plus tôt par l'Observatoire de la dépense publique (Odép) faisant état de l'opacité dans la gestion des crédits alloués au CNSA.

Le rapport de l'Odép note que le CNSA continuerait de bénéficier d'une enveloppe de fonctionnement initialement prévue pour vingt-huit membres, alors qu'en réalité il n'en reste plus que neuf. Il relève que pour payer ses membres, le bureau prélevait un quotient des fonds alloués au fonctionnement sur la base d'une liste de présence aux plénières. « Selon les états de suivi budgétaire du ministère du Budget, de septembre 2019 à avril 2020, environ

818.250 USD ont été décaissés pour le compte de la rémunération du personnel du CNSA, dont 409.125 USD de janvier à avril 2020. A qui est destiné ce fonds, alors qu'il en reste que neuf prestataires ? » s'interroge l'Odép.

A ces jours, précise le rapport de l'Odép, seul un effectif de neuf membres est rémunéré chaque mois, soit un crédit de 43.137 USD utilisé sur une enveloppe mensuelle d'environ 146.058 USD, soit 32,14%. L'écart entre le montant payé et celui décaissé par le Trésor public par mois est de 102.921 USD, soit 3.087.630 USD en trente mois, pour lequel la destination doit être prouvée et justifiée.

Jules Tambwe Itagali

Le Conseil d'État donne raison à Jean-Marc Kabund

L'instance judiciaire demande au bureau de la Chambre basse du Parlement de surseoir à l'élection de son remplaçant à la première vice-présidence de l'institution, en attendant l'arrêt de la Cour constitutionnelle.

Le verdict du Conseil d'État à la requête du premier vice-président de l'Assemblée nationale déchu, Jean-Marc Kabund, est tombé le 10 juin dans la soirée. Cette instance judiciaire donne raison au président par intérim de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) et recommande au bureau de la Chambre basse du Parlement la surséance de l'élection de son remplaçant.

Conformément à ce verdict, les députés nationaux n'iront donc plus aux urnes le 12 juin pour pourvoir au poste laissé vacant par la déchéance de Jean-Marc Kabund décidé à l'issue de la plénière tenue le 25 mai au cours de laquelle il a été organisé le vote-sanction contre le premier vice-président de cette institution. Sur place, par contre, les choses étaient suffisamment avancées car, l'UDPS, le parti que dirige Jean-Marc Kabund avait choisi une de ses membres, la députée Patricia Nseyi, dont le dossier avait été introduit au bureau du Parlement, comme successeuse de Kabund.

Une action qui divise

On se rappellera que des troubles avaient éclaté dans l'hémicycle lors du vote de déchéance de Jean-Marc Kabund, qui ont conduit les députés membres de groupe parlementaire UDPS à quitter la salle et à ne pas participer à ce vote. Après cette déchéance du premier vice-président de l'Assemblée nationale, la direction de leur parti leur avait donné injonction de ne pas postuler à ce poste laissé vacant. Mais, comme les ambitions étaient clairement définies et qu'il n'y avait pas consensus sur ce dossier, le parti et tous ses membres se sont tournés vers son autorité suprême et morale, le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi de qui ils ont dit attendre le choix du remplaçant de Kabund à ce poste. De son côté, dans les premières déclarations, le premier vice-président déchu avait accepté sa déchéance mais, quelque temps après, il s'est rétracté et est allé en justice contre cette décision de ses collègues dont il a attaqué la conformité à la Constitution et des lois de la République devant la Cour constitutionnelle.

Du côté de Félix Tshisekedi, un nom est sorti de sa poche. L'autorité suprême de l'UDPS a choisi Patricia Nseyi pour remplacer Kabund. Beaucoup de membres de ce parti ont appelé Kabund à arrêter son action en justice, parce qu'elle était contraire à la volonté de son parti et de son autorité suprême, étant donné que le choix de sa remplaçante a été faite par Félix Tshisekedi et que cette dernière avait été accompagnée par le secrétaire général de cette formation politique, Augustin Kabuya, pour déposer son dossier au bureau de la Chambre basse du Parlement. Avec la décision du 10 juin, il est clair que Kabund n'a pas arrêté le train qui, du reste, risque de broyer tout le monde à son passage. Aussi, cette témérité de Jean-Marc Kabund ne manquera pas d'avoir, selon l'opinion, de l'incidence sur son avenir politique.

L.D.

ENTREPRISES PUBLIQUES

Félix Tshisekedi nomme de nouveaux mandataires

Les ordonnances de leur nomination ont été lues au cours de l'édition du soir du journal de la télévision nationale.

Le chef de l'État, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, a procédé le 11 juin, à la nomination de nouveaux mandataires au sein de quelques entreprises publiques. Les ordonnances lues la soirée du 10 juin sur les antennes de la Radiotélévision nationale congolaise, par le porte-parole du président de la République, Kasongo Mwema Mutoni Yamba Yamba, ont révélé huit entreprises publiques pour lesquelles le chef de l'État a nommé les animateurs.

A la Direction générale des impôts (DGI), le nouveau directeur général (DG), Barnabé Mwakadi Mwamba, est secondé par deux adjoints (DGA), André Ngoy Yav Niziam et Abdon Etina Pekile Ipan. A la Caisse nationale d'épargne du Congo (Cadeco), Bopila Hussan Moja a été nommé président du conseil d'administration (PCA), Emmanuel Nalikola (DG), Juliette Mbambu (DGA), tandis que Jean Pierre Dikoma, Adolphe Amisi Makutano, Lidye Baopeko, Teddy

Ngoyi Ngoyi, Audienne Lokako et Longwango Nsele Lomo ont été promus membres du conseil d'administration. Les lignes maritimes congolaises ont vu placer à leur tête Lambert Mende (PCA), Cédric Tshizainga (DG), Mukendi Mbiya (DGA), Dieu-donné Mwenze, Carine Mulamba et Nondi Andalikiyana, comme membres du Conseil d'administration. A l'Office nationale d'identification de la population (ONIP), les nouveaux mandataires sont notamment Richard Ilunga Ntumba (DG), Stanislas KENZA Lukenzu (DGA) et Kobo Pademogo (DGA). A la Direction générale de la dette publique, le chef de l'Etat a nommé Laurent Batumona (DG) et Anicet Kuzunda (DGA). A la tête de la Société congolaise des transports et ports, José Makila a été nommé PCA, Francklin Mabaya, DG, Gabin Lulendu, DGA, ainsi que Daniel Mwana Nteba, Antoinette Kipulu, Emmanuel Mbo, Norbert Kibisa, Antoine Nzangi,

Frey Nkumu et Francis Mabanze comme membres du Conseil d'administration. A la Régie des voies aériennes, ces ordonnances ont promu Bienvenu Liyota (PCA), Bilenge Abdallah (DG), William Phambu (DGA). Juvenal Munobo, Trésor Kapuka Ngoyi, Louis Blaise Londole, Lambert Sango Sango, Olive Mundekereza Namegabe et Filia Kahindo Tshipasa y sont membres du conseil d'administration. La dernière entreprise est l'Office des voiries et drainages, où Victor Ntumba a été nommé DG et Piko Mwepu, DGA.

Déjà à partir de la nuit du 10 juin, des voix s'élèvent pour dénoncer le retour de certaines anciennes figures dont la majorité est passée par le dernier gouvernement de Joseph Kabila. Pour cette opinion, ces choix de Félix Tshisekedi n'ont pas suivi la logique du rajeunissement de la classe politique prônée depuis un certain temps en vue d'implémenter une nouvelle vision.

L.D.

REEMPLACEMENT DE CORNEILLE NANGAA

L'Acaj dénonce la pression de la coalition FCC-Cach

Pour l'ONG, l'audition du rapport des dernières élections à l'Assemblée nationale et la réforme de la centrale électorale doivent être des préalables avant de chercher à placer de nouveaux animateurs à la tête de cette institution.

Dans une réaction faite le 10 juin, le président de l'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj), Me Georges Kapiamba, se dit préoccupé par les négociations qui se tiennent déjà entre les confessions religieuses pour remplacer Corneille Nangaa à la tête de la Commission électorale nationale indépendante (Céni). Ce juriste regrette, en effet, que la Coalition Front commun pour le Congo (FCC)-Cap pour le changement (Cach) mette la pression sur les églises dans ce sens, avant de chercher à satisfaire les attentes citoyennes dont l'audition du rapport de l'Assemblée nationale et la réforme de la centrale électorale. « Nous demandons qu'il ait d'abord un consensus national », a soutenu le président de l'Acaj.

La réforme et la redynamisation de la centrale électorale, rappelle-t-on, avaient été beaucoup



Me Georges Kapiamba/Adiac

« Nous voulons que les élections soient désormais un moment de fête dans le pays non une occasion pour le chaos »,

réclamées par la classe politique au lendemain des élections de décembre 2018. Si certains voulaient voir le changement apporté seulement au niveau des animateurs de cette institution; pour d'autres, il fallait aller en profondeur dans la réforme en vue de faire jouer à la Céni son véritable rôle et éviter ainsi tous les problèmes vécus dans les processus électoraux passés. « Nous voulons que les élections soient désormais un moment de fête dans le pays non une occasion pour le chaos », ont clamé certains politiques congolais. Entre-temps, les animateurs actuels de la Céni sont arrivés fin mandat depuis longtemps. Ils attendent faire le rapport des dernières élections à l'Assemblée nationale comme l'exige la loi et passer le flambeau à de nouveaux animateurs qui seront choisis.

Lucien Dianzenza

KINSHASA

Olpa condamne l'interpellation de deux professionnels des médias

L'organisation regrette ce qu'elle qualifie d'un excès de zèle susceptible de porter gravement atteinte à la liberté de la presse garantie par la législation congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme.

L'organisation libre de promotion et de défense de la liberté de la presse, Observatoire de la liberté de presse en Afrique (Olpa) a condamné l'interpellation, le 9 juin, à Kinshasa de Dieudonné Sidia et Yannick Bilamu, respectivement journaliste et cameraman à Radiotélévision Groupe l'Avenir (RTGA), qui étaient en plein exercice de leur travail. Pour cette ONG, il s'agit manifestement d'un excès de zèle susceptible de porter gravement atteinte à la liberté de la presse garantie par la législation congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Olpa qui exhorte, en conséquence, l'autorité provinciale de Kinshasa à interdire formellement la répétition de tels actes, l'appelle également à favoriser l'exercice de la liberté de presse sur toute l'étendue de la capitale congolaise, ville sous son autorité.

Olpa rappelle, en effet, que Dieudonné Sidia et Yannick Bilamu ont été interpellés, le 9 juin, sur ordre de l'adminis-



Dieudonné Sidia et Yannick Bilamu

trateur du marché central de Kinshasa, Guy-Michaux Owadjo, par des agents de la Police nationale congolaise commis à la sécurité dudit marché. A en croire cette ONG, Guy-Michaux Owadjo reprocherait à Dieudonné Sidia de critiquer régulièrement le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, au cours de l'émission intitulée « Coup d'œil sur l'environnement » présentée par le journaliste.

L'organisation indique, par ailleurs, que cette interpellation est intervenue après que les journalistes ont tenté d'effectuer un reportage sur le rassemblement des commerçants du marché central de Kinshasa, qui exigeaient la reprise immédiate des activités au sein de ce lieu de négoce. « Ils ont été conduits manu militari au bureau du gouverneur; qui n'a pas reconnu avoir donné l'ordre d'interpeller les journalistes », a fait remarquer Olpa, notant que ces professionnels des médias interpellés ont été libérés après quatre heures de privation de liberté.

L.D.

PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES CONGOLAIS

Le contrat de Semlex prolongé de six mois

Cet « arrangement spécifique transitoire », sollicité par le gouvernement congolais par la ministre chargée des Affaires étrangères, devra permettre de « procéder à l'état des lieux de l'ensemble du système dans le cadre du contrat qui lie les deux parties et arrêter les dispositions transitoires avant la fin dudit contrat ».

La ministre congolaise des Affaires étrangères, Marie Tumba Nzenza, avait sollicité du président de la République, Félix Tshisekedi, « un arrangement spécifique transitoire ne dépassant pas six mois » du contrat de la fourniture des passeports biométriques entre la RDC et la firme Belge Semlex. Ce contrat arrive à échéance le 11 juin, après cinq ans de mise en œuvre. Depuis le 1er juin, notent des sources proches de ce dossier, des négociations sont en cours entre la RDC et le consortium des sociétés du Groupe Semlex, en vue de « procéder à l'état des lieux de l'ensemble du système dans le cadre du contrat qui lie les deux parties et arrêter les dispositions transitoires avant la fin dudit contrat ».

La ministre congolaise avait précisé, dans sa correspondance, que « ce contrat avait prévu qu'à son expiration, le consortium transfère à l'État congolais l'infrastructure, le savoir-faire et les données techniques d'une part et, d'autre part, assure la formation et la mise à niveau du personnel mis à sa disposition ». A l'en croire, certaines contraintes avaient, malheureusement, empêché l'exécution de quelques obligations du contrat, situation qui risque de mettre à mal la continuité de la production des passeports biométriques par l'État congolais. C'est pour cela, a estimé la ministre Tumba Nzeza, qu'un arrangement spécifique transitoire ne dépassant pas six mois devrait être conclu.

Un contrat boudé par la société civile et les Congolais Il y a quelques jours, le Comité laïc de coordination (CLC) avait voulu voir clair dans ce contrat. Cette structure a sollicité du gouvernement notamment la répartition des bénéfices générés par la vente du passeport ainsi que le nom des bénéficiaires des différentes parts. Alors que la société civile et d'autres citoyens congolais ont attaqué en justice le consortium belge qu'ils accusent de corruption dans le cadre de ce contrat lié à la fabrication des passeports congolais. Tous avaient souhaité le non-renouvellement du contrat avec le consortium d'entreprises belges, rappelant que le passeport congolais reste un des plus chers au monde alors que le revenu de sa vente ne bénéficie pas à l'Etat.

L.D.

« Ils ont été conduits manu militari au bureau du gouverneur, qui n'a pas reconnu avoir donné l'ordre d'interpeller les journalistes »,

V.CLUB

Pelé Mongo, deuxième candidat pour succéder à Gabriel Amisi

Ancien dirigeant de V.Club, Mboyo Ilombe, alias Pelé Mongo, s'est porté candidat à la succession du général Gabriel Amisi, étant le deuxième candidat après Eugène Diomi Ndongala.

La succession du général Gabriel Amisi Kumba Tango Four au comité de direction de l'AS V.Club de Kinshasa prend de plus en plus corps. Après le dépôt au comité suprême de la démission de celui qui a gardé les rênes du club vert et noir de la capitale depuis 13 ans, des candidatures sont déjà admises au niveau de cet organe du club. Président du club entre 2004 et 2006, Eugène Diomi Ndongala a été le premier à se porter candidat pour reprendre le tablier rendu par Gabriel Amisi. Et l'on apprend qu'il y a un deuxième candidat président du club. Il s'agit de Mboyo Ilombe, alias Pelé Mongo, un autre ancien président du club.

Son dossier de candidature déposé au comité suprême du club comprend son projet pour les quatre prochaines années de son

mandat en cas de victoire aux élections imminentes au sein du club. Il dit revenir dans la gestion du club pour que les Dauphins noirs soient à la hauteur des grands clubs comme Mazembe sur le continent. « *Je fais savoir ma position aux membres du conseil suprême. Tout en félicitant le général Tango Four puisque c'est pendant sa gestion que Vita est devenu une grande équipe en Afrique. Mais il nous manque à ce jour un management* », a-t-il dit sur une radio locale.

« *Ma référence, c'est le Tout-Puissant Mazembe. Ce club congolais a un stade, un avion, des magasins pour la vente des insignes du club, ce n'est pas de la magie. Pour Vita Club, je vais faire la même chose durant les quatre ans de*

mon mandat », a affirmé Pelé Mongo. Apparemment, il a déjà amorcé quelques démarches dans ce sens. « *Je suis en contact avec le gouverneur de la ville de Kinshasa pour la location du stade 24 novembre, afin qu'il soit loué par nous pour 20 ans et en faire un bijou. Nous allons le réhabiliter avec le concours de mes partenaires pour ajouter un grand restaurant, des appartements pour le logement des joueurs étrangers du club et des magasins pour vendre des insignes du club* », a-t-il révélé.

Et de plaider : « *Qu'on me laisse seulement quatre ans pour réaliser mon projet. J'ai déjà montré à tout le monde mon amour pour le club. Il est temps pour développer V. Club* ». C'est sous son mandat que V.Club avait effectué un voyage de quelques se-



Mboyo Ilombe, alias Pelé Mongo

maines au Brésil pour la présaison et la préparation à une campagne africaine. Pelé Mongo a aussi engagé un entraîneur qui est resté dans la mémoire des supporters, le brésilien Celio Barros. Clairement, sa candidature à la tête

du club est axée sur le développement du club. Il y a donc déjà deux candidatures pour succéder à Amisi Kumba Tango Four, celles d'Eugène Diomi Ndongala et de Mboyo Ilombe, dit Pelé Mongo.

Martin Engimo

FOOTBALL-TRANSFERTS

Anderlecht lorgne Isaac Mbenza, David Molinga vers RS Berkane

La reprise des championnats de football est imminente et le mercato estival est de plus en plus actif pour les joueurs congolais.

L'attaquant belgo-congolais Isaac Mbenza, actuellement sociétaire d'Amiens en France mais lié à Huddersfield en Angleterre jusqu'en 2021, est courtisé par Anderlecht de Belgique. Le média belge Het Nieuwsblad, le club bruxellois veut le faire revenir en Belgique, alors que ce dernier est à la recherche du temps de jeu. Ne faisant pas partie du plan de jeu du staff technique d'Huddersfield où évolue un autre binational congolais Elias Katchunga, Isaac Mbenza a été prêté à Amiens après deux saisons difficiles. Mais il n'a pas pu jouer à la suite de l'arrêt des compétitions de football dû à la covid-19.

Né à Saint-Denis en France le 8 mars 1996, Isaac Mbenza a été junior au FC Brussels et KV Malines en Belgique et à Valenciennes en France. Il a fait ses débuts chez les séniors à Valenciennes, avant d'évoluer au Standard de Liège, et à Montpellier avant de traverser la manche pour Huddersfield. International belge U17, U19 et Espoirs, Isaac Mbenza a récemment déclaré sa disponibilité à jouer pour la République démocratique du Congo, pays d'origine de ses parents : « *Je n'ai jamais été contacté par la sélection, mais je ne ferme pas la porte... si on me présente un projet dans lequel je peux avoir un rôle, je ne dirai pas non. Elias Katchunga m'a*

parlé de l'équipe nationale. Il m'a dit qu'il y a une bonne ambiance et que les nouveaux sont bien intégrés ». On attend voir sa prochaine destination s'il ne quitte pas Amiens dont la relégation en Ligue 2 française a été suspendue.

L'avant-centre du FC Renaissance du Congo et du FC Saint-Eloi Lupopo, David Molinga, ne pourrait plus continuer à presser au club tanzanien de Young Africans. Il a confié à un média en ligne leopardsactu.com son envie de changer d'air. « *Je ne prolongerai pas mon contrat. J'ai donné le meilleur de moi-même ici et je pense que je dois aller ailleurs, je ne suis pas obligé de rester* », a indiqué l'attaquant congolais. Aussi a-t-il révélé sa prochaine destination, il s'agit de la Renaissance sportive de Berkane au Maroc. « *J'ai eu des propositions qui m'étaient directement adressées, et mon agent aussi a été contacté. Après analyse et réflexion, j'ai conclu avec RS Berkane du Maroc. Je pense que je pourrais évoluer là-bas la saison prochaine* », a-t-il dit. Avant l'arrêt de la Ligi Kuu Bara (le championnat de Tanzanie) à cause de la pandémie de covid-19, David Molinga avait inscrit quatorze buts toutes compétitions confondues, étant le deuxième meilleur buteur du championnat.

Tuisila Kisinda à Young Africans ?

Alors que David Molinga parle de son futur départ du club tanzanien, l'on apprend que l'ailier Rossien Tuisila Kisinda de V.Club va arriver à Young Africans. Selon l'Agence congolaise de presse qui relaie le quotidien tanzanien Mwanasporti, il aurait signé un contrat de deux ans après des négociations de près d'un mois entre le joueur, V.Club et Young Africans. D'après le quotidien tanzanien, le contrat signé entre les parties serait entre les mains du général Amisi Kumba, président démissionnaire de V.Club qui détient les droits de tuteur, Mais selon le capitaine Papy Tshishimbi de Young Africans, joint par leopardsactu.com, « *il est évident que Young Africans cherche à faire venir Rossier Tuisila Kisinda et Mpiana Monzizi, mais rien n'est encore concret, il n'y a ni Tuisila, ni Mpiana Monzizi. Ce sont les journaux qui cherchent à attirer l'opinion. Ce sont juste les rumeurs...* ». Artisan de la victoire de V.Club face à Al Ahly d'Egypte (auteur de l'unique but de la partie) lors du match des groupes de la Ligue des champions, Rossien Tuisila Kisinda, formé à l'Académie club Rangers, a évolué au Maniema Union à Kinshasa avant de rejoindre V.Club.

Martin Engimo

FOOTBALL

La Linafoot ne poursuivra pas Ernest Mwamba en justice

Le président de la Ligue de football du Katanga ne sera certes pas poursuivi en justice par la Linafoot, mais une action disciplinaire a été ouverte contre lui par la Fécofa, à la suite des propos jugés injurieux et critiques sur l'arrêt et l'homologation du classement de la Ligue 2.

La Fédération congolaise de football association (Fécofa) a, dans une correspondance, interdit à la Ligue nationale de football (Linafoot) d'ester en justice contre le président Ernest Mwamba de la Ligue de football du Katanga (Lifkat). Pour l'instance faïtière du football congolais, un conflit sportif doit être traité au niveau du sport. « *Faisant suite à votre lettre qui a retenu notre attention, nous vous demandons de vous en tenir à l'action disciplinaire que nous venons d'ouvrir à l'encontre du président de la Lifkat, par rapport à l'action pénale qui n'est pas conforme à notre réglementation s'agissant d'un litige d'origine sportive* », indique la correspondance de la Fédération qui vraisemblablement a ouvert une action disciplinaire à l'endroit du président Ernest Mwamba de la Lifkat.

Rappelons que le président Bosco Mwehu Beya Kolefa de la Linafoot a envisagé des poursuites judiciaires contre Ernest Mwamba pour injures publiques, diffamation et atteinte à l'honneur. Pour la Linafoot, le président de la Lifkat avait tenu des propos discourtois dans les chaînes de télé locales à Lubumbashi, émettant des critiques acerbes contre la Fécofa et au comité de gestion de la Linafoot à la suite de la décision d'arrêter le championnat et d'homologuer le classement du championnat de la Ligue 2 nationale. Ernest Mwamba avait insisté sur une décision prise sans tenir compte des recours introduits par certains clubs. « *C'est désolant pour le dossier de la Ligue 2. Ils savent pourquoi ils ont fait ce classement, au lieu de faire ce qui était convenu de faire. Ils ont ramassé ces gens (non élus) je ne sais où pour les placer à la tête de la Linafoot. Nous n'avons jamais voté ce comité aux gens inexpérimentés... Ils doivent dire seulement non, nous avons fait cela parce que peut-être nous avons eu un bon morceau...* ». C'était le pavé dans la mare du président Ernest Mwamba de la Lifkat dans la presse locale de la capitale congolaise du cuivre. S'il a échappé à des poursuites judiciaires du président de la Linafoot, il va certainement être sous le coup d'une action disciplinaire de la Fécofa, pour son franc-parler pour une certaine opinion, ou pour ses propos discourtois et diffamatoires pour une autre.

M.E.



MESSAGE DE CONDOLÉANCES

C'est avec une vive émotion et une immense tristesse que nous avons appris la nouvelle du décès de Nganga Edouard, alias "Nganga Edo", un grand artiste musicien du mythique orchestre les Bantous de la Capitale, un grand monument de la musique congolaise et grand ami des artistes.

Devant ce douloureux coup du sort, nos pensées sont également tournées vers ses compagnons notamment Jean Serge Essous, Nino Malapet, Célestin Nkouka tous arrachés à notre tendre affection.

Le Secrétaire général du Parti congolais du travail salue la mémoire de l'illustre disparu et présente ses condoléances les plus attristées à sa famille

biologique et celle du monde de la culture.

A travers tes œuvres artistiques, tu resteras à jamais gravé dans la mémoire collective de la nation comme l'icône de la musique congolaise moderne, un excellent passeur entre les deux rives pour l'émancipation de la Rumba congolaise et pour son rayonnement au-delà des frontières.

Fait à Brazzaville le, 09 JUIN 2020

Pour le Secrétaire Général,

Le Secrétaire Permanent chargé de la culture, de la jeunesse, du civisme et des sports,



Marien MOBONDZO ENDZONGA

IN MÉMORIAM

27 avril 2020 - 12 juin 2020. Voici aujourd'hui 45 jours qu'il a plu au bon Dieu de rappeler à lui son fils Germain M'Boumba. En ce jour triste de commémoration la veuve Veronique M'Boumba née Tchizinga et les enfants M'Boumba : David Germain M'Boumba ; Gernick M'Boumba ; Séphora M'Boumba ; Ruth Nicole M'Boumba ; Julia Esther M'Boumba ; Brejnev Loemba et Anaïse Issabou. Prie toutes les personnes qui ont connu leur père d'avoir une pensée pieuse pour lui, prions que le bon Dieu l'accueille dans son royaume. Pour tout contact : 06 667 08 08 / 06 888 75 79



Véronique Onguili, 15 juin 2016 - 15 juin 2020, voici quatre (4) ans, jour pour jour que le Seigneur a rappelé à lui notre très chère grand-mère, mère, grande sœur la nommée Véronique Onguili. La marche irréversible du temps ne pouvant effacer le souvenir et la douleur de la disparition prématurée d'un être cher. En cette date triste anniversaire, les enfants BOMBO famille prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire. Maman Véronique tes conseils, ta générosité, ton humilité et ton amour pour ton prochain resteront en nous comme références. Que ton âme repose en paix.



NÉCROLOGIE

Addhas Sylvia, agent des Dépêche de Brazzaville, informe les familles, Babingui, Mobio, les parents, amis et connaissance du décès de leur sœur, fille et nièce Mireille Zita Babingui, survenu le Jeudi 9 Juin 2020 à l'hôpital de Base de Talangai. La veillée mortelle se tient à Makabadilou arrêt marché.



MM. Casimir Adoua, Philippe Ndeba, Médard Bombo, Nestor Bombo, Albert Adoua informent les groupes de familles Ebalé de Boyoko, sous-préfecture de Tchikapika, Tôh, Ngouabola, Wando Ô-Kombo, Angouets O Toro, Essengui O Tongo, Ndinga-Elondi, Elongui-Assali, tous les petits-fils Adoua Djoho, les ressortissants des villages Boyoko, Tongo, Makongo, Obéssi, Boundji-Atsé, Boniala, Bokombo, Toro, Mbandza, Mapémé ainsi que les parents, amis et connaissances que les obsèques de leur frère, Jean Claude Adoua, fils de feu Benoit Mbengué et de feu Germaine Mouissah décédé le 1^{er} juin 2020 auront lieu suivant le programme ci-après :
09h00 : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville, suivi d'un recueillement sur place,
10h30 : départ pour le cimetière privé BOUKA,
13h00 : retour au domicile,
15h00 : mot de remerciements de la famille et fin de la cérémonie.



Notre bien aimée la veuve

Georgette Balanga née Tendari Lela

a rejoint le Seigneur Tout-puissant le 30 mars 2020
Sa bonté, son sourire et sa bonté vont demeurer les sillons du souvenir qui vont amoindrir la douleur de son absence

Pour célébrer sa mémoire

Nous vous invitons à une union de prière pour son repos éternel.
Messe du 14 juin 2020 à 11h30 de Paris et 10h30 de Brazzaville
présidée par un chapelain de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Messe du 14 juin à Pointe-Noire 10h Notre-Dame de l'Assomption
12h Saint-Pierre apôtre de Pointe-Noire
Messe du 14 juin 11h Sainte-Anne de Brazzaville;
Cathédrale Sacrée cœur. Centre-ville;
Église Jésus-Resuscité Plateau des 15 ans;
Église Saint-Michel de la base Moukondo après Ste Anne.

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Ngassakys Mavyna Coralie. Je souhaite déposer une requête afin de substituer à mon nom patronymique celui de Okongo Ngassakys Mavyna Coralie. Toute personne justifiant d'un intérêt légitime au changement de ce nom pourra faire opposition dans un délai de trois mois.

On m'appelle Ndé Ossemba Arnaud Davy. Je souhaite déposer une requête afin de substituer à mon nom patronymique celui de Ndeke Ossemba Arnaud David. Toute personne justifiant d'un intérêt légitime au changement de ce nom pourra faire opposition dans un délai de trois mois.

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'ACTIONNAIRES SIAT GABON

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital social de 74.000.000.000 Francs CFA

Siège social : Boulevard du bord de mer, Immeuble SIAT GABON, Libreville

RCCM Libreville : 2004B3348 NIF 783 171 M

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le 26 juin 2020 qui aura lieu au siège social de la société sis Boulevard du bord de mer, Immeuble SIAT GABON à 10 heures à Libreville au Gabon, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019, du rapport prévu par l'Article 831-2, de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, et des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les conventions réglementées,
2. Approbation desdits comptes et conventions réglementées,
3. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes,
4. Affectation du résultat de l'exercice 2019,
5. Renouvellement des mandats de deux Administrateurs ;
6. Démission d'un Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur ;
7. Pouvoirs pour formalités.

Tout Actionnaire peut prendre part à cette Assemblée quel que soit le nombre d'actions dont il est propriétaire. Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité, et les propriétaires d'actions au porteur, sur justification de l'immobilisation de leurs titres dans les caisses de la société. Tout Actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix, Actionnaire ou non. Un même mandataire peut représenter plusieurs Actionnaires. Un Actionnaire peut recevoir mandat de représenter d'autres Actionnaires. Les procurations, doivent être établies dans la forme prévue par l'article 538 de l'Acte Uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et déposées ou transmises au siège social par le mandant ou le mandataire cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Compte tenu toutefois des mesures gouvernementales prises dans le cadre de la crise sanitaire actuelle de Covid-19 et ne pouvant réunir plus de 10 personnes dans une même salle, tout Actionnaire ou son représentant muni d'un pouvoir de représentation, souhaitant prendre part physiquement à la réunion est prié de s'enregistrer cinq (5) jours avant la tenue de la réunion auprès de la direction générale ag.siatgabon@siat-group.com. Vous pourrez toutefois participer à l'Assemblée à distance, par visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant votre identification. Pour cela tout Actionnaire ou son représentant muni d'un pouvoir de représentation, souhaitant prendre part à la réunion par visioconférence ou tout autres moyens de télécommunication est prié de s'enregistrer cinq (5) jours avant la tenue de la réunion auprès de la direction générale ag.siatgabon@siat-group.com.

Vous pourrez également exprimer votre vote par correspondance (télécopie, par lettre au porteur contre récépissé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique) à condition d'en informer le Président du Conseil d'Administration au moins trois (3) jours avant la tenue de l'Assemblée ; le vote devra être réceptionné par la société à l'adresse sus indiquée, au moins vingt-quatre (24) heures avant la tenue de l'Assemblée. Il est justifié pour les titulaires d'actions cotées du droit de participer à l'Assemblée Générale de la société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'Actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article 831-1 de l'Acte Uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 23 juin 2020 à zéro heure, heure gabonaise, soit dans les registres de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les registres de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, BGF Bourse.

Texte des projets de résolutions du Conseil d'Administration du 22 mai 2020 qui seront présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2020

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 auquel sont annexés le rapport du Président du Conseil d'Administration en application de l'article 831-2 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE d'une part, et du rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers et le bilan de cet exercice d'autre part, approuvent lesdits états financiers et bilan dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En outre, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées prévu par l'article 440 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, l'Assemblée Générale prend acte du contenu de ce rapport et approuve lesdites conventions réglementées.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale statuant conformément aux propositions du Conseil d'Administration, décide d'affecter la perte de l'exercice 2019 dont elle vient d'approuver les comptes sous la résolution qui précède, et qui s'élève à la somme de 14.522.021.129 Fcfa au compte report à nouveau.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration des mandats de Monsieur Jean-Pierre BOUSSOUGOU et de Monsieur Martin NGUIA. Elle décide en conséquence de les renouveler en qualité d'Administrateurs de la société pour une nouvelle durée de trois (3) années, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale, statuant conformément aux propositions du Conseil d'Administration, prend acte de la démission de Monsieur Pierre VANDEBEECK de son mandat d'Administrateur de la société et le remercie en conséquence pour le dévouement et le travail accompli.

Elle décide de ratifier la désignation de Monsieur PAUL CARDOEN en qualité de nouvel Administrateur de la société pour la durée du mandat de l'Administrateur démissionnaire restant à courir, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité qu'il y aura lieu de faire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société SIAT GABON, Société Anonyme à Conseil d'Administration inscrite à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale, au capital social de 74.000.000.000 Francs CFA, dont le siège social est situé Boulevard du bord de mer, Immeuble SIAT GABON, près du Camp de police à Libreville, inscrite au RCCM Libreville sous le numéro 2004 B 3348, porte à votre connaissance et en vertu des dispositions de l'article 847 de l'Acte Uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, les informations financières suivantes telles qu'arrêtées par les Conseils d'Administration des 12 et 22 mai 2020 :

Etats financiers de synthèse (bilan, compte de résultats, tableau financier des ressources et emplois et état annexé) – (Projets non vérifiés par les Commissaires aux comptes) :

Compte de résultat simplifié (soldes intermédiaires de gestion)

En millions de XAF	31/12/2019	31/12/2018	Var
Chiffre d'affaires	8 262	9 640	-1 378
Valeur Ajouté	-675	-1 020	345
Excédent brut d'exploitation	-1 977	221	-2 198
Résultat d'exploitation	-13 430	-2 790	-10 639
Résultat financier	-639	-466	-466
Résultat des activités ordinaires	-14 069	-3 257	-10 812
Résultats hors activités ordinaires	-370	-510	140
IS	83	0	
Résultat à affecter	-14 522	-3 766	-10 756

Bilan simplifié

ACTIF		
En millions de XAF	31/12/2019	31/12/2018
Charges immobilisées	0	0
Immobilisations incorporelles	420	724
Immobilisations corporelles	54 043	63 493
Immobilisations financières	67	69
Stocks	4 309	4 895
Clients	951	1 623
Autres créances et emplois assimilés	2 438	2 094
Trésorerie	12	14
Ecart de conversion actif	72	27
Total Actif	62 312	72 939

PASSIF		
En millions de XAF	31/12/2019	31/12/2018
Capital	74 000	74 000
Primes et réserves (RAN inclus)	-18 698	-14 932
Résultat de l'exercice	-14 522	-3 766
CAPITAUX PROPRES	40 780	55 302
Provisions pour risques et charges	752	754
Dettes financières	3 160	3 249
Autres dettes HAO	0	0
Fournisseurs	8 420	6 870
autres dettes d'exploitation	7 456	5 177
Trésorerie	1 743	1 587
Total Passif	62 312	72 939

TFT simplifié

En millions de XAF	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie nette ouverture	-1 574	-2 773
+Capacité d'autofinancement Globale	-2 700	-456
Var du BF des activités opérationnelles	-4 744	6 945
Flux de Trésorerie des A.O.	-7 444	6 489
Flux de Trésorerie des A.I	7 375	-4 771
+ Emprunts	-88	-518
Flux de Trésorerie des A.F	-88	-518
Variation de trésorerie	-157	1 199
Trésorerie nette	-1 730	-1 574

Projet d'affectation du résultat : Le Conseil d'Administration propose d'affecter la perte de l'exercice 2019 qui s'élève à la somme de 14.522.021.129 Fcfa au compte report à nouveau.

Ces informations financières seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 26 juin 2020.



SUPPLÉMENT DAME BALANCE	FROISSÉES CONDIMENT	TYPE BOUFFONS	MATÉRIAU DE VANNIERE MOUILLAGES	L'OPINION PROVINCE DU CANADA	CRAINTE VASSEAU LITTÉRAIRE
LATINO COURT AU MILIEU				OR DU CHIMISTE BÊTE DE JEU	
		ITINÉRAIRE BIS SE DÉFEND			
APLANIES	IRAIT AU HASARD CLAIR- VOYANT				BOISSON DIVINE
			VISCÈRE BLEU CIEL		
POSSESSIF GOUVERNÉ	POSSESSIF BYZANCE AUTREFOIS		PARESSEUX ENCENSÉ	LARGEUR DE TISSU CATAS- TROPHE	
		PIPELINE PÈRE DE JUPITER			
RÉGIMES SECS	FIDÈLE AU POSTE SINGER			ORIENT ATTENTION, ÇA PIQUE	
					C'EST-À- DIRE
ORIFICE CORPOREL HAUT DE GAMME		PRONOM PERSONNEL	ÉGAL VIEIL EMPIRE		
	PASSE AU SCANNER TERRE CER- TE				INTER- JECTION
FLEUVE ROMAIN EN SEINE- ET-MARNE			FORME D'AVOIR DONNE LE CHOIX		CACHÉ
		LOI MARIEU- SE			
BANNI				HÉSITATION	

MOTS MÊLÉS

DCBRAISEVINDICE
 RAAFCOCIVASOTSC
 ANLNUOTAVELEONU
 KCALCRMENOLCYCI
 KRIAINTTGHYMBRS
 AESOITEIPMPOAET
 RSLSENGMFHUFLE
 ETTOCSAMERALKOE
 VIDEOPUASSECDPV
 ENNLANLECZINMI
 MIBAZOOKATOAHFL
 YLARZTIGNCTENFA
 ZOBIZISISNSNEDUS
 NAAPARZXETROVOP
 EKNSJTXIRDREPBR

- | | | |
|----------|----------|----------|
| AMNISTIE | FURTIF | PUNAISE |
| BALAI | GAULOIS | RANCI |
| BAZOOKA | GAZELLE | RODEO |
| BOUFFI | GIGOLO | SAFARI |
| BOURSE | INDICE | SALIVE |
| BRAISE | JAZZ | SCANNER |
| CANCRE | KAOLIN | SENTENCE |
| COCASSE | MASCOTTE | SOULIER |
| CONDOR | MYCOSE | SPIRALE |
| CUISTRE | NABAB | TICKET |
| CYCLONE | NAVETTE | TRITON |
| DRAKKAR | NYPHEA | VIDEO |
| ENZYME | PAMPHLET | VITRIOL |
| ESTAMPE | PERDRIX | VORTEX |
| | | ZIZANIE |

MOTS CASES • N°271

- 2 LETTRES**
 AN - EN - LE - MU - NE - NO - OR - RA -
 SA - SE - US - UV
- 3 LETTRES**
 AIR - AXE - ETE - EUS - GAG - GIN -
 OSE - SON - USE - VAL - VER - VIE
- 4 LETTRES**
 AERE - ERES - LEGO - NURE - ORAL -
 OREE - SISE - SONS - STEM - URAC -
 UREE - URNE
- 5 LETTRES**
 ETRES - EXLA - OGIVE - REVAI - VEAUX -
 XENON
- 6 LETTRES**
 ENERVE - ENFERS - ENIGME - EURENT -
 GNOMES - LIRONS - MENACE
- 7 LETTRES**
 INANIME - SIEGENT - TIREUSE -
 TUANTES

• SUDOKU • GRILLE DIFFICILE • N°411 • • SUDOKU • GRILLE FACILE • N°421 •

		7		2	6	4			
3	6		8		7				
	4	1		9		2			
9	5			7		8			1
	1						7		
4		6		8			9	2	
		9	5			6	3		
			4		3		2	9	
		4	2	6		1			

			6				1		
4	5	7						6	
3			8				5		
		9		4	2				6
	4								3
6			1	9			4		
		3			9				8
	7			6		2		4	
	4				7				

EN PARTANT DES CHIFFRES REMPLISSEZ LA PAGE DE TELLE SORTE QUE CHAQUE COLONNE DE 3 X 3 CONTIENNE UNE SEULE FOIS LES CHIFFRES DE 1 À 9

LA SOLUTION DE LA SEMAINE

SOLUTION Le mot mystère est **OURAGAN**

Mots casés

MOTS CASES N°260

S	O	N	G	E	C	O	C	O
A	P	I	S	U	A	A	N	
C	A	D	E	T	C	A	I	D
L	M	S	A	U	L	E		
M	E	M	E	N	T	O	L	
A	E	T	A	U	M	E	S	
L	A	S	S	C	I	E	O	
E	U	S	E	S	C	A	L	E
R	A	S	A	I	T	O	U	
R	A	G	E	U	R	S	U	R
A	E	U	A	S	A			
M	U	L	U	O	R	G	E	
I	V	R	E	O	U	I	E	S

Mots fléchés

MOTS FLÉCHÉS N°1410

D	A	A	V	N	R						
Z	I	G	Z	A	G	U	E	O	D	E	
A	R	O	M	A	T	I	S	E	E	S	
E	M	O	T	I	C	O	N	E	G	I	
A	S	E	E	P	E	R	D	U	S		
A	N	S	C	R	I	O	U	S	T		
T	I	R	A	I	E	N	T	T	E		
A	S	S	U	M	E	I	O	T	A		
E	D	E	N	S	P	L	I	U	R	E	
R	S	L	I	O	N	E	S				
T	A	F	V	A	R	E	A	U			
P	U	B	V	I	F	M	S	F			
D	E	M	I	L	I	T	A	R	I	S	E
R	E	C	U	S	E	R	S	I	R		

• SUDOKU • GRILLE DIFFICILE • N°400 • • SUDOKU • GRILLE FACILE • N°410 •

3	4	2	5	6	9	8	7	1		7	4	6	8	9	1	3	2	5
7	6	5	3	8	1	2	4	9		3	5	2	6	7	4	9	8	1
9	1	8	2	7	4	6	3	5		9	1	8	3	2	5	4	6	7
8	7	1	6	3	2	9	5	4		4	9	7	1	6	8	2	5	3
4	2	3	9	5	7	1	6	8		1	6	3	2	5	9	7	4	8
5	9	6	4	1	8	7	2	3		2	8	5	7	4	3	6	1	9
6	5	7	1	9	3	4	8	2		5	2	9	4	8	7	1	3	6
2	8	9	7	4	5	3	1	6		8	3	4	9	1	6	5	7	2
1	3	4	8	2	6	5	9	7		6	7	1	5	3	2	8	9	4

FOOTBALL

Fabrice Ondama rétabli dans ses droits

Dans le conflit qui oppose le footballeur Fabrice Ondama au club marocain Youssoufa Berrechid, la Fédération internationale de football association (Fifa) a estimé, le 9 juin, que cette formation sportive devrait verser une somme de quatre cent dix-sept mille dirham (417 000) à l'attaquant congolais de trente-deux ans.

L'annonce de la plus haute instance du football mondial est une nouvelle victoire pour Fabrice Ondama. Il vient, en effet, d'obtenir gain de cause, suite au litige qui l'oppose au Club Athletic Youssoufia Berrechid. Alors qu'il a rejoint le club la saison dernière, Ondama est mis à l'écart du groupe professionnel sans justificatif. Ses multiples relances envers les responsables du club ne portent pas du tout des fruits. Le joueur a ainsi décidé d'engager une procédure à la Fifa qui a recommandé à la formation marocaine de lui verser 417 000 dirham, dans quarante-cinq jours. Au cas où il ne s'acquitte pas de la dette, le club marocain sera interdit de recrutement pour les trois pro-

chaines fenêtres de transfert. Dans les mêmes circonstances, il attend toujours de rentrer en possession de ses droits au Club africain.

« Le Club africain tente de gagner du temps depuis de très nombreux mois et ne répond pas aux sommations de payer de la Fifa. Il dispose désormais d'un ultimatum pour payer ce qu'il me doit avant le 30 avril prochain. A défaut, le Club africain ne pourra plus recruter le moindre joueur jusqu'à parfait paiement de la créance salariale. Le comportement du Club africain qui cherche par tous moyens de gagner du temps doit désormais cesser. Ce dossier aurait dû être réglé depuis



Fabrice Ondama/DR

« Le Club africain tente de gagner du temps depuis de très nombreux mois et ne répond pas aux sommations de payer de la Fifa. Il dispose désormais d'un ultimatum pour payer ce qu'il me doit avant le 30 avril prochain. A défaut, le Club africain ne pourra plus recruter le moindre joueur jusqu'à parfait paiement de la créance salariale. Le comportement du Club africain qui cherche par tous moyens de gagner du temps doit désormais cesser. Ce dossier aurait dû être réglé depuis plus d'un an et demi »

plus d'un an et demi », indiquait le joueur lors d'un entretien avec le site Africa Top Sports.

Notons que ce natif de Brazzaville était le meilleur joueur de la Coupe d'Afrique des nations (Can) junior 2007. Bien que sans club actuellement, il est passé par plusieurs for-

mations notamment Tp Mister, La Mancha, Diablos noirs ou Etoile du Congo, au niveau national avant de jouer pour les équipes comme Stade Rennais, Us Creteil, Wydad AC, Club africain, Ittihad et Berrechid, sur le plan international.

Rude Ngoma

MODE

Le festival Biso Na Biso-African Beauty international se tiendra avant la fin de l'année

L'association culturelle Cercle des jeunes artistes créateurs que dirige Cardy Cardelin Babakila prépare déjà la 4e édition de ce festival.

La mode, le tourisme et la solidarité seront au rendez-vous annuel des férus de l'habillement à Pointe-Noire. Cet événement initialement prévu en août a connu de légères modifications sur son calendrier à cause du coronavirus. « Mode, facteur de sensibilisation contre la covid-19 » est le thème de cette 4e édition placée sous le signe de la sensibilisation à la covid 19. Une occasion qui sera mise à profit par les stylistes et modelistes de se joindre à la lutte contre la covid 19. Le festival de mode contemporaine et urbaine certainement confirmera l'influence de la ville côtière du Congo dans la mode congolaise et africaine. Pour ce faire, plusieurs stylistes et mannequins du Bénin, de Côte d'Ivoire, du Togo, du Sénégal, du Mali, du Burkina Faso, de la RDC, d'Angola, du Congo viendront au rendez-vous.

En effet, les organisateurs de l'événement ont rassuré les participants de tenir leur pari pour valoriser les identités vestimentaires traditionnelles africaines et les métiers de la mode africaine sur le plan international. Biso na Biso-African Beauty international primera les acteurs actifs de la mode (styliste, mannequin,



Un défilé de mode lors d'une édition de Biso na Biso/DR

coiffeurs, maquilleurs, corconniers, photographes, accessoiristes...). Au nombre des activités prévues figurent aussi le défilé de rue, le défilé des enfants, le concours international de la photo et le spectacle de mode théâtralisée sans oublier les expositions, le dîner de gala pour le défilé haute couture avec des stylistes internationaux. Cette expérience permet de partager un moment privilégié autour d'un brassage culturel entre stylistes et mannequins de différentes nationalités, tant sur le plan artistique que celui des relations humaines. Biso Na Biso-Africa Beauty international est un cadre voué aux rencontres et aux échanges entre groupes (agences de mannequinat) et individualités ou indépendants venant des milieux professionnels. Cet événement met en lumière les repères identitaires contemporains de la mode sur le continent. Il contribue à développer la cohésion sociale entre les différentes communautés étrangères et natives de cette cité cosmopolite. Il vulgarise la diversité culturelle et le dialogue des cultures entre citoyens au sein de la ville océane.

Hervé Brice Mampouya